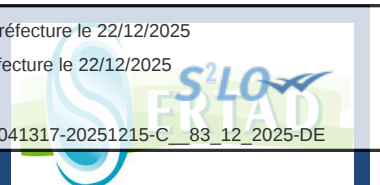


Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C_83_12_2025-DE



Exercice 2024

RAPPORT ANNUEL



SOMMAIRE

A) Table des matières

B)	Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD	3
1)	Les différents services	3
2)	Le territoire desservi	5
3)	Les représentants	6
4)	CCSPL	7
5)	Estimation de la population desservie	7
6)	Le nombre de compteurs	8
7)	Le SERTAD en quelques dates	9
8)	Actions réalisées en 2024	10
9)	Et pour l'avenir	11
10)	Les marchés publics et consultations	13
C)	Qualité de l'eau	13
1)	Les caractéristiques de l'eau Brute	13
2)	Les caractéristiques de l'eau Traitée	18
2.1.	Suivi sanitaire interne de l'eau traitée	19
2.2.	Contrôle Sanitaire de l'eau traitée	21
D)	Bassins Versants – qualité eau brute	22
1)	Programme Re-sources	23
E)	Production d'eau	27
1)	D'où provient l'eau	27
2)	Comment rendons-nous l'eau potable ?	30
F)	La Distribution	37
1)	Répartition de la distribution du réseau Production	37
2)	Indicateurs techniques de la distribution	40
3)	Branchements en plomb	41
4)	Services à l'usagers	41
5)	Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau	42
G)	Éléments financiers	43
1)	Tarifs	43
2)	Autres indicateurs financiers	46
2.1.	Service Production	46
2.2.	Service distribution	46
H)	Renseignements pratiques sur le Syndicat	48
1)	Informations générales	48
2)	Informations pour les abonnés	49
I)	ANNEXES	50

B) Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD

Le syndicat du **SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal et communal. C'est un syndicat mixte ouvert à la carte.

Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, et il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des adhérents. Cela a commencé en 2000/2001 par les travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable et des réseaux de transport en gros.

En 2001, création du service "Production".

En 2004, création du service « Qualité Eau Brute ».

En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable »; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle et en 2009, un service « maintenance ».

Au 1^{er} janvier 2015, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux du Lambon qui représentait dix communes.

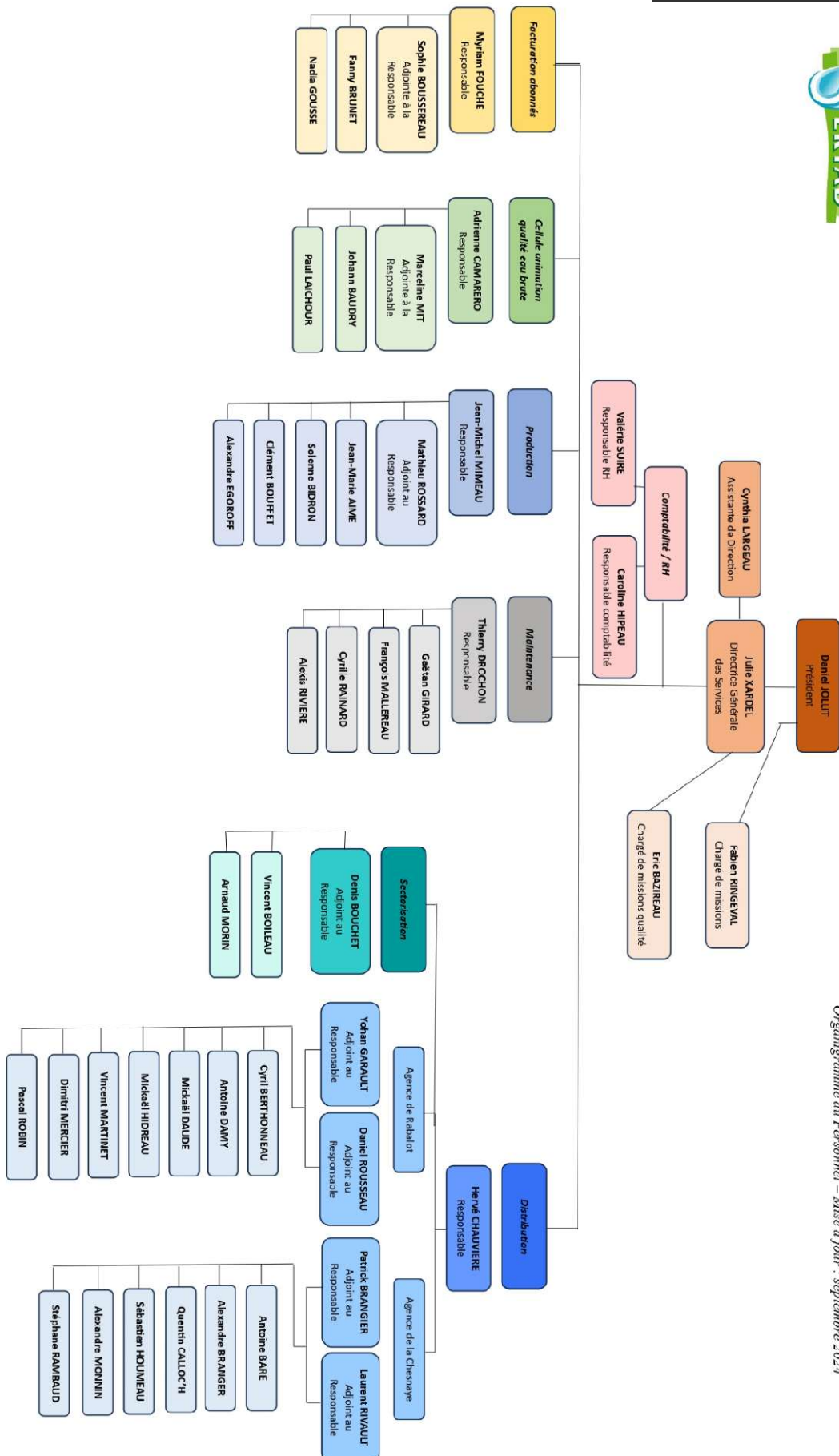
Au 1^{er} janvier 2016, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux de la Mothe Saint-Héray, qui représente quatre communes : La Mothe Saint-Héray, Exoudun, Salles, Avon.

Au 1^{er} janvier 2023, le SERTAD a intégré la commune de Saint Vincent la Châtre.

Le SERTAD prévoit d'intégrer le Syndicat des Eaux de Lezay au 1^{er} janvier 2025.

1) Les différents services

- Le service **Administratif**, composé de dix salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) composé de quatre salariés.
- Le service « **Production** », situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte-Néomaye, il est composé de six salariés et d'un apprenti.
- Le service « **Distribution** » qui comprend vingt et un titulaires, situé à Rabalot, commune de Melle et à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye. Le responsable du service est commun aux deux sites.
- Le service « **Maintenance** » chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est composé de cinq agents.



2) Le territoire desservi

En 2024, ce sont **treize collectivités** qui forment le SERTAD réparties de la façon suivante :

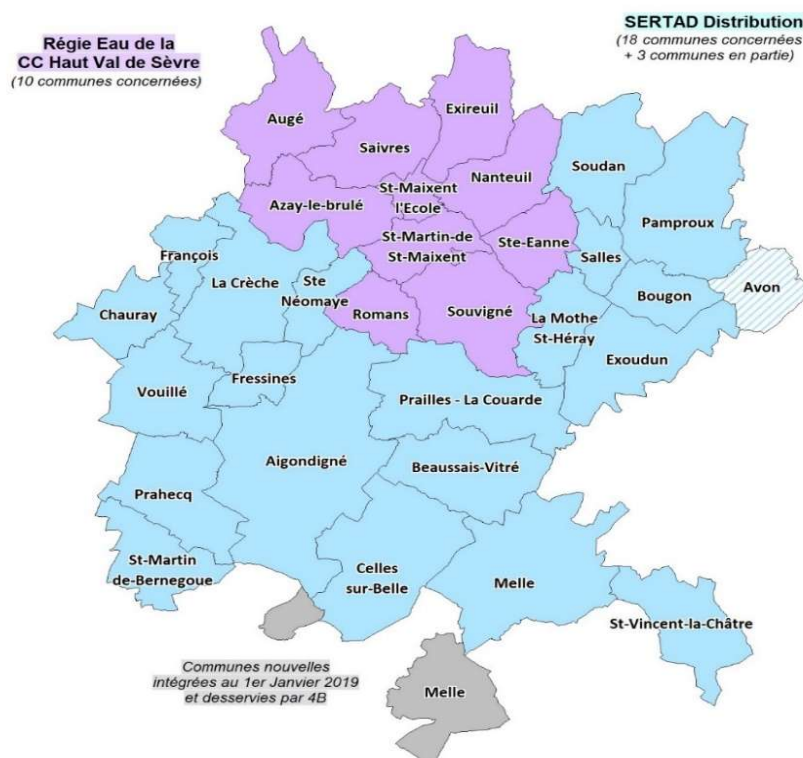
- Le Syndicat 4B,
- La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),
- La Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre (CCHVS),
- Neuf communes : AIGONDIGNE, BEAUSSAIS-VITRE, CELLES/BELLE, EXOUDUN, FRESSINES, LA MOTHE SAINT-HERAY, MELLE, PRAILLES-LA COUARDE, SAINT VINCENT LA CHATRE,
- La régie d'eau potable Haut Val de Sèvre.

Le Conseil Syndical est composé de 29 délégués répartis comme suit :

- CAN : 8 Délégués,
- CCHVS : 6 délégués,
- Mellois : 12 délégués,
- Syndicat 4B : 1 délégué,
- Régie eau potable du Haut Val de Sèvre : 2 délégués.

Si une communauté de communes n'a pas la compétence "eau", le nombre de délégués est réparti sur ces communes membres ; c'est le cas pour la communauté de communes "Mellois en Poitou".

Si la commune possède moins de 1 500 compteurs, elle est représentée par un délégué, au-delà par deux.



3) Les représentants

Un Syndicat

Syndicat 4B

M. LECOINTE Alain
M. BERNARD Eric

Neuf communes, une communauté d'agglomération et une communauté de communes

Commune d'AIGONDIGNE

MME ROUXEL Patricia
M. TROCHON Patrick
M. COUSSET Alain
M. DOBIOT Philippe

Commune de BEAUSSAIS- VITRE

M. SIMON jean-Manuel
Mme BERNY-SOUCHARD

Commune de CELLES SUR BELLE

M. BRETONNIER Pascal
M. LABARRE Eric
M. BROUSSARD Raphaël
M. CHAMPIGNE Nicolas

Commune d'EXOUDUN

M. RODRIGUES Guillaume
M. BORDIER Jean-Pierre

Commune de FRESSINES

M. DUPEU Laurent
M. ROUSSEAUX Patrick

Commune de la MOTHE ST HERAY

M. EMERIT Christian
Mme BAPTISTE Sylvie

Commune de MELLE

Mme GICQUIAUD Floriane
M. PUTEAUX Sylvain
M. TEXIER Jérôme
M. LOGETTE Kevin

Commune de PRAILLES LA COUARDE

M. CACLIN Philippe
M. JOFFRIT Christophe

Commune de SAINT VINCENT LA CHÂTRE

M. TRICHET Jacques
M. INGRAND Emmanuel

Régie eau potable Haut Val de Sèvre

M. CHANTREAU Michel
M. AUZURET Patrice

Communauté d'Agglomération du Niort

MME BUARD Véronique
M. CLERJEAU Pascal
M. DIGET Jean-Pierre
M. DOUBLEAU Pascal
Mme LUSSIEZ Sonia
M. MARTINS Elmano
M. MOINARD Philippe
Mme UGUEN Nelly

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

M. RENOUX Jean François
M. JOLLIT Daniel
M. LARGEAUD Roger
Mme MISSIOUX Marie-Pierre
M. PERGET Daniel
M. SABOURIN Jean-Marie

Communauté d'Agglomération du Niort

Mme LEGER Corinne
M. PILOT Julien
M. LAIDET Philippe
Mme LEGER Corinne
M. MAGRO Nicolas
Mme RICHECOEUR Claire
M. SIMMONET Florent
Mme VAUZELLE Emmanuelle

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

Mme BRIAUD Valérie
M. BOURGET Frédéric
M. GRELET Jérôme
M. MARCUSSEAU Régis
M. PETTEX SORGUE Rémi
M. RIDOIRE Christian
M. TOURET Yoann
M. PROUST Didier

4) CCSPL

Le Syndicat des Eaux du SERTAD n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

La gestion du service est directe, l'ensemble des tâches administratives et techniques est assuré en régie.

5) Estimation de la population desservie

➤ Production

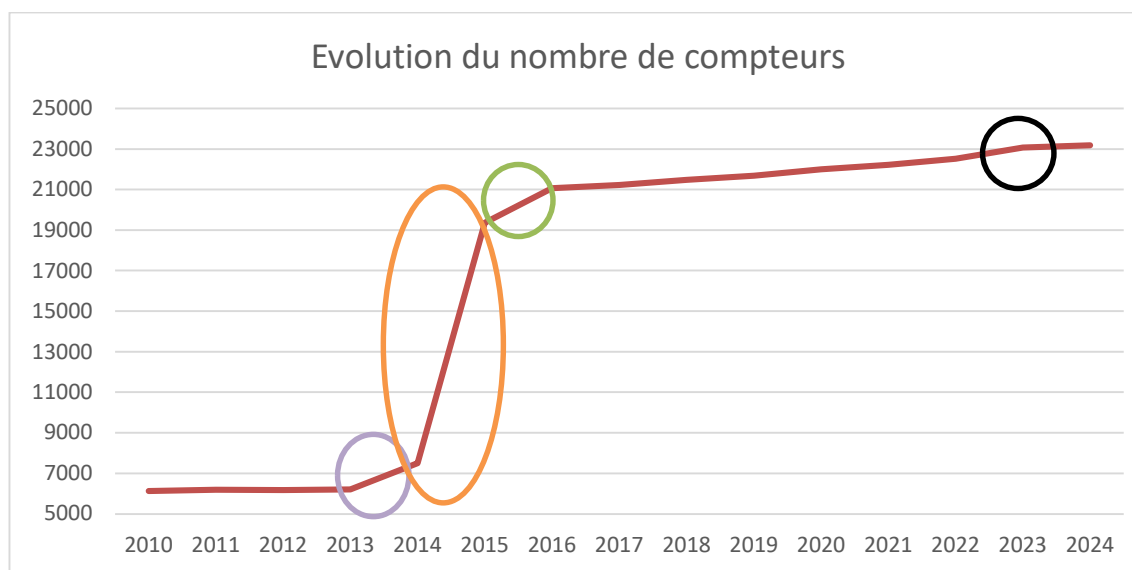
Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert plus de 60 000 habitants.

➤ Distribution

Le Syndicat des Eaux du SERTAD dessert, en distribution, 46 470 habitants en 2024.
Source : INSEE

6) Le nombre de compteurs

Communes	Nombre total de compteurs		
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Variation
Beaussais - Vitré	482	471	-2.20%
Avon	11	11	0%
Exoudun	358	357	-0.279%
Salles	187	187	0%
Bougon	111	112	+1%
Melle	2850	2876	+0.91%
Pamproux	1031	1032	+0.010%
Prailles-La Couarde	477	475	-0.419%
Soudan	241	243	+0.42%
Celles sur Belle	1768	1773	+0.28%
Aigondigné	2286	2303	+0.75%
Chauray	3552	3588	+1.014%
François	459	461	+0.43%
Fressines	761	770	+1.18%
La Crèche	3205	3242	+1.15%
Prahecq	1159	1158	-0.086%
St Martin de B.	338	336	-0.60%
Sainte-Néomaye	633	633	0%
Vouillé	1720	1725	+0.30%
La Mothe St Héray	999	1006	+0.70%
Saint Vincent la Châtre	350	355	+1.430%
Romans (adhérente de la régie des eaux de la C.C. HVDS)	80	80	0%
TOTAL	23 058	23 194	+0.59%



Sur le graphique on peut distinguer quatre pics qui correspondent aux intégrations :

- 1^{er} janvier 2014 : Intégration de la commune de Celles sur Belle,
- 1^{er} janvier 2015 : Intégration du Syndicat des Eaux du Lambon,
- 1^{er} janvier 2016 : Intégration des communes de la Mothe Saint-Héray, Exoudun et Salles,
- 1^{er} janvier 2023 : Intégration de la commune de Saint Vincent la Châtre

7) Le SERTAD en quelques dates

1935	→	Création du Syndicat des Eaux du Lambon entre les communes de Fressines, Chavagné et Sainte Néomaye.
1951	→	Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat de la Corbelière (construction usine),
Mai 1995	→	Création du Syndicat des eaux du SERTAD,
Janvier 2000	→	Début de la construction de l'usine,
29 novembre 2001	→	Production et distribution des premiers m ³ d'eau,
Mars 2002	→	Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes,
En 2006	→	Organisation du SERTAD en 5 services - Service « Qualité Eau Brute » - Service « Production » - Service « Distribution » - Service « Aide technique – Maintenance » - Service « Analyses ».
1er juillet 2006	→	Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive »,
1er janvier 2007	→	Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS,
2013	→	Début de l'application de l'arrêté de Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (SéSanE) par le développement du suivi sanitaire à l'ensemble des installations du SERTAD (ressources, usine, stations, réservoirs, réseaux et abonnés),
En 2015	→	Intégration de l'ensemble du personnel technique du syndicat des eaux du Lambon au SERTAD,

8) Actions réalisées en 2024

➤ Production

- Finalisation des travaux d'extension de la filière CAG par la mise en place de 2 filtres supplémentaires
- Mise en place du nouveau variateur et d'un écran d'exploitation de la centrifugeuse
- Mise en place des débitmètres ABB sur le réseau production
- Ecrans d'exploitation sur filtre CAG
- Changement du routeur de la baie informatique
- Changement de bac lait de chaux dans le local réactif
- Changement du débitmètre entrée et sortie de l'usine de production
- Changement du projecteur sur le site de l'usine (économie d'énergie)
- Renforcement de la communication LS entre l'usine et le barrage
- Changement du débitmètre du barrage
- Changement du variateur de la pompe à boues
- Renouvellement du motoréducteur de flottation
- Aménagement du renouvellement d'air sur le laboratoire
- Changement de la pompe du forage de la Roche Ruffin
- Mise en place du débitmètre eau de service
- Mise en place de la pompe polymère cationique de la centrifugeuse

➤ Distribution

- Mise en place d'un regard pour la sécurisation de l'interconnexion SERTAD-SEV/SECO par l'ajout d'un hydro-stabilisateur DN250, clapet DN350 et vannes DN250 raccordés sur le réseau de Production au niveau de Chavagné (LA CRECHE)
- Agrandissement de la Station de Chavagné pour l'alimentation de la zone SEV-SECO ainsi que sa réhabilitation incluant :
 - Etude et réalisation de l'armoire de Chavagne, suivi de la pose et du raccordement sur site.
 - Passage des câbles et raccordement des différents équipements
 - Mise en place de 3 pompes et leur variateur de vitesse de 75 KW
 - Mise en place de 2 ballons anti-bélier, un de 1,5m³ et le second de 11m³
 - Modification des tuyauteries hydraulique d'un diamètre de 350.
 - Modification des ventilations de la station
- Mise en service de l'armoire électrique
- Test de pompes de 200 m³/h
- Mise place d'une isolation thermique et phonique sur les murs intérieurs.
- Mise en place d'une petite turbine hydroélectrique afin d'alimenter le regard de Vaucanson et pour piloter l'hydro-stabilisateur d'alimentation de NIORT.
- Mise en place d'un pilote amont motorisé sur l'hydro-stabilisateur d'alimentation de NIORT.
- Renforcement de la canalisation d'alimentation de la cuve1 de Chavagne grâce à la mise place d'une canalisation DN200.

- Mise place d'une vanne motorisée sur l'alimentation de la cuve de Chavagné.
- Mise en place d'une fibre optique longue de 610m enterrée pour connecter les cuves de Chavagné à la station de pompage de Chavagné
- Mise place d'un onduleur sur la baie informatique du réseau principal de télégestion, de supervision, d'archivage et de suivi des systèmes industriels de la distribution.
- Mise place d'un onduleur pour sécuriser l'ensemble du réseau informatique de l'agence de Rabalot.
- Rajout d'un inverseur de source sur l'ensemble des armoires électriques des châteaux d'eau, afin de brancher rapidement un groupe électrogène portatif dans le but sécuriser les sites en cas de coupure électrique.
- Remplacement d'une pompe à la station de pompage Rue Barilleau à La Crèche.
- Remplacement des plafonniers lumineux dans le couloir de la baie informatique sur le site administratif de la Chesnaye
- Démoussage des toitures de la station de St Thibault et la station du Chêne.
- Mise en place de la fibre sur le site administratif de la Chesnaye
- Renouvellement d'une partie des PC des sites administratifs de la Chesnaye et de Rabalot
- Mise en service des pompes de maintien de pression des réseaux du Vivier et du Souil.
- Renouvellement du réseau et des branchements :
 - Rue de la Ruelle commune de SAINT MARTIN DE BERNEGOUE
 - RD n°950, commune de MELLE
 - Renouvellement de 10 ventouses sur le réseau
 - La Poinière commune de BEAUSSAIS-VITRE

9) Et pour l'avenir

➤ Production

- Changement de la tuyauterie de la salle des pompes eau traitée
- Installation du démonstrateur Hydroforce à Pied Bourgueil (pompage/turbinage)
- Changement du variateur du barrage
- Réfection d'une pompe eau traitée usine
- Réfection d'une pompe eau brute barrage
- Essai injection lait de chaux en directe SL26 HR
- Renouvellement d'une sonde de turbidité au laboratoire
- Réfection des murs intérieurs et extérieurs de l'usine
- Renouvellement matériels laboratoire
- Ajout d'une nouvelle pompe de refoulement eau traitée à 200 m3/h + variateur.

➤ **Distribution**

- Renouvellement du réseau et des branchements :
 - Candé, commune de LA CRECHE
 - Chiron Mallet / La Belle Garde, commune de PRAHECQ
 - Route de Niort, commune de PRAHECQ (RD n°240)
 - La Proutée, Saint Léger la Martinière commune de MELLE (CVM)
 - La Métairie aux Moines, commune de MELLE (CVM)
- Création de 17 regards de sectorisation
 - 10 sur la commune de Chauray
 - 7 sur la commune de la Crèche
- Réfection de la station de Saint Vincent la Châtre
 - Renouvellement et modification des canalisations.
 - Etude, réalisation, mise en place, et raccordement d'une nouvelle armoire électrique.
 - Rajout de variateur de vitesse pour optimiser le fonctionnement en maintien de pression
- Rajout d'un regard + hydro-stabilisateur raccordé sur la canalisation de St Thibault pour sécuriser le réseau de distribution de St Vincent la Châtre
- Mise en place d'un hydro-stabilisateur sur la canalisation d'alimentation au pied du château d'eau de St Vincent la Châtre
- Etudes pour renforcement de l'alimentation de la Couarde, Prailles et le Chêne via la possible création d'une station de pompage sur la commune de la Justice.
- Obtenir la déclaration d'Utilité Publique pour pouvoir exploiter le forage F3 de St Coutant.
- Réfection de la station de Saint Coutant
 - Renouvellement et modification de certaines canalisations.
 - Etude, réalisation, mise en place, et raccordement d'une nouvelle armoire électrique.
- Rajout de la sectorisation de Lezay sur la supervision Topkapi.
- Rapatriement des données de Lezay, vers la supervision Topkapi, des différentes stations de pompage et château d'eau et création de synoptiques pour faciliter la gestion des ouvrages.
- Mise en place de routeurs informatiques industriels et antennes de communication sur les différents ouvrages de Lezay, permettant de générer des VPN et ainsi créer un réseau de communication inter-sites sécuriser.
- Mise en place de la fibre optique au niveau, ainsi que reprise complète de l'armoire et des instruments de communication et de sécurité de l'agence de Lezay.
- Renouveler le parc informatique de l'agence de Lezay.
- Pose de compteurs avec têtes émettrices sur les communes de Pamproux, Sainte-Néomaye, Saint Martin de Bernegoue, Soudan, Romans, Fressines, La Mothe Saint-Héray, Chauray.

10) Les marchés publics et consultations

Direction :

- Assurances :
 - Responsabilité Civile (SMACL) : 9 112.93 € TTC
 - Flotte automobile (GROUPAMA) : 25 462.10 € TTC
 - Protection Juridique (CABINET MADELAINE BRISSET) : 979.92 € TTC

Distribution :

- Travaux route de Poitiers à Melle : 152 237.40 € HT

C) Qualité de l'eau

1) Les caractéristiques de l'eau Brute

A – Barrage de La Touche Poupard

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 6,77 mg/l.

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la SPL des Eaux de la Touche Poupard mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (22 analyses en 2024).

De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement. Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres par le personnel d'exploitation.

Le SERTAD effectue également une analyse microbiologique chaque semaine.

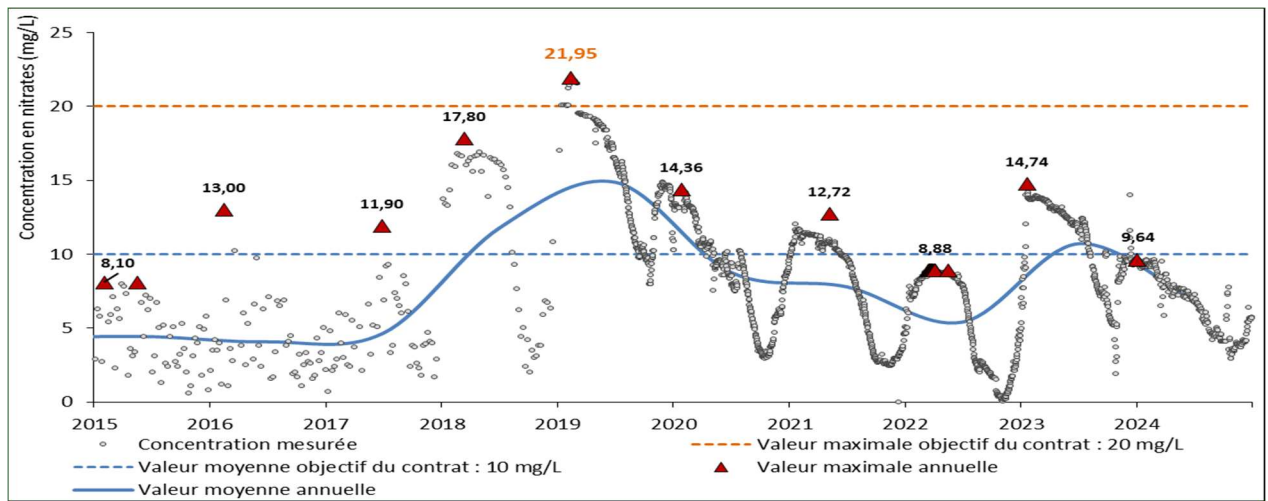
Enfin, certains types d'analyses différentes sont sous-traitées au laboratoire IANESCO, à savoir :

- Les pesticides, les salmonelles, les hydrocarbures, le Sodium, le Nickel et l'Azote : une fois par mois,
- Les Cyanobactéries : toutes les semaines de juillet à octobre,
- Les Giardia et Cryptosporidium (parasites) : 4 fois par an.

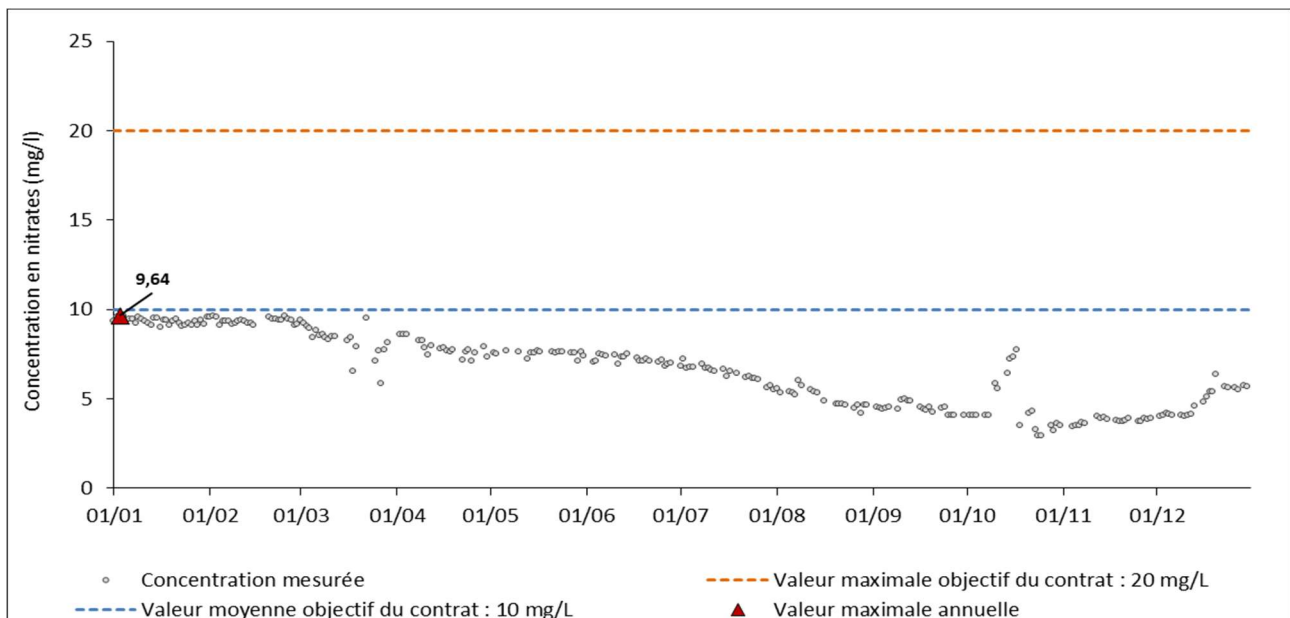
Des teneurs de nitrates moyennes plus élevées en entrée du plan d'eau peuvent contribuer à l'enrichissement du milieu et au risque d'eutrophisation, donc au développement des cyanobactéries. Pour suivre ce risque, les teneurs en phosphore sont également

surveillées. La moyenne est de 0,030 mg/l en 2024 et le P90, 0,049 mg/l. L'objectif est que ce paramètre ne dépasse pas les 0,10 mg/l.

Concentrations moyennes mensuelles et maximales annuelles en nitrates au captage

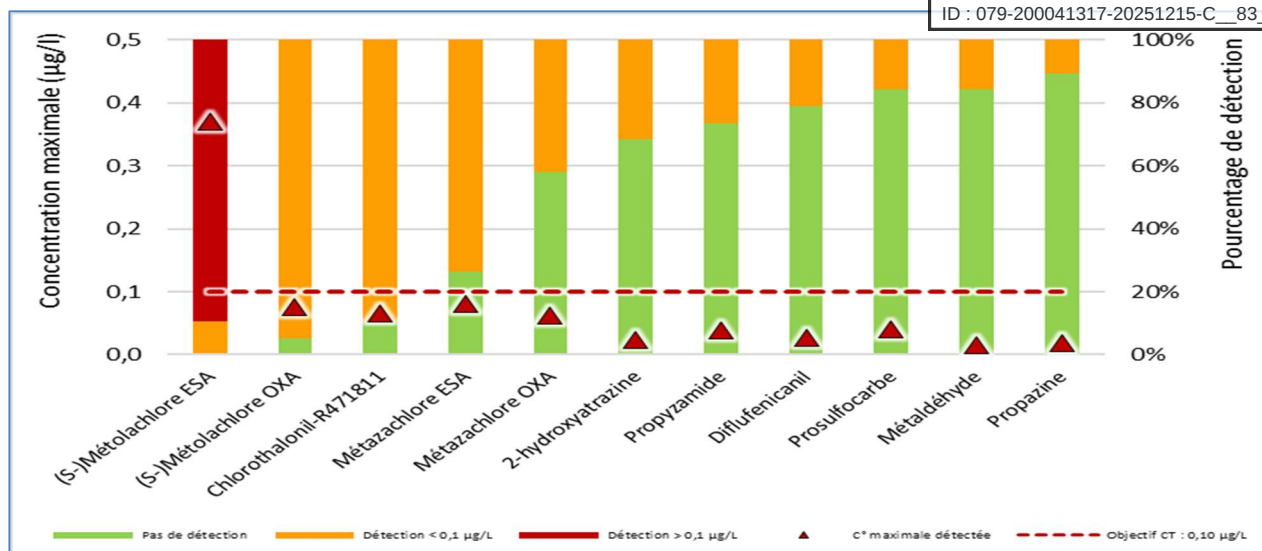


Evolution des teneurs en nitrates au captage en 2024



En 2024, les pluies régulières tout au long de l'année ont entraîné une diminution progressive de la teneur en Nitrates, pour avoisiner les **3,00 mg/l** fin octobre. Ensuite, avec la reprise des assolements (fumier), associés aux pluies automnales, la concentration a légèrement remonté pour se stabiliser autour des **5,30 mg/l**.

Des molécules de produits phytosanitaires sont régulièrement retrouvées au captage. Ainsi, en 2024, 15 molécules ont été détectées sur près de 250 recherches lors des 19 prélèvements réalisés. Les molécules détectées le plus couramment sont des herbicides ou leurs métabolites de dégradation, mais on retrouve également des molluscicides et des fongicides ou leur métabolite. Une seule molécule (3 en 2023), le métabolite ESA du S-Métolachlore, a été détectée à une concentration supérieure à 0.10 µg/l et ce 17 fois sur les 19 prélèvements. La concentration maximale mesurée a été de 0,370 µg/l le 3 février 2024.



Pourcentage de détection et concentration maximale des molécules détectées en 2023

B – Forage de La Roche Ruffin

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	9	15,99	13,40	19,80
Ph	Unité pH	10	7,81	7,56	8,01
Turbidité	NTU	10	5,12	0,88	12,50
Conductivité	µS/cm	10	440	412	483
TH total	°F	10	19,43	17,40	22,00
TH Ca	°F	10	11,93	10,60	14,00
T.A.C	°F	10	18,35	17,00	20,00
Nitrates (NO ₃)	mg/l	10	0,28	0,00	1,03
Micro-organismes revifiables à 36 °C	/ ml	9	20	0	176
Micro-organismes revifiables à 22 °C	/ ml	9	34	0	300
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	9	0	0	1
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	9	0	0	0
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	9	0	0	0
COT	mg/l	9	1,29	0,00	3,40
Nitrites	mg/l	10	0,01	0,00	0,03
Ammoniac	mg/l	10	0,00	0,00	0,00
Fer	mg/l	10	0,45	0,01	0,91
Manganèse	mg/l	10	0,01	0,00	0,03
Aluminium	mg/l	10	0,00	0,00	0,02
Baryum	mg/l	8	0,88	0,00	2,00
Fluorures	mg/l	10	2,12	1,14	3,02
Chlorothalonil R471811	µg/L	11	0,081	0,040	0,110

L'eau est moyennement dure et légèrement turbide. La concentration moyenne en fer explique probablement la présence de turbidité.

Elle présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l). Pour remédier à cela, il a été précisé dans l'arrêté préfectoral de DUP du 24/08/2004, que cette ressource doit être mélangée avec celle de l'usine à raison de 1/3 du forage pour 2/3 de l'usine.

On note l'absence de nitrate et de produit de traitement des cultures.

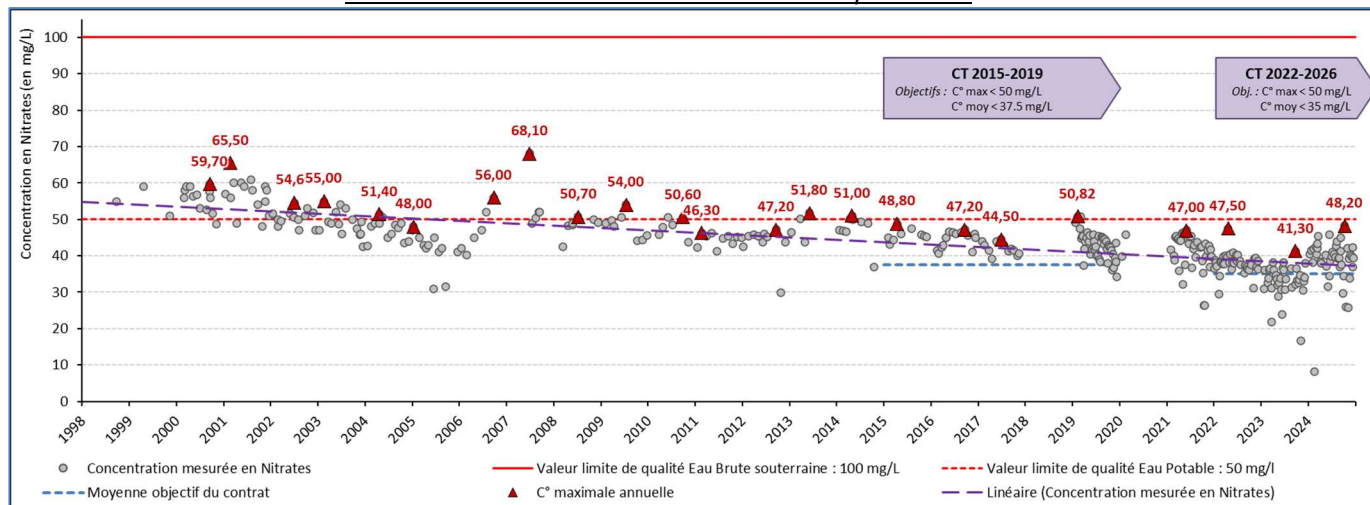
C- Captage de Chancelée

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	11	14,74	11,80	17,30
Ph	Unité pH	12	7,25	7,05	7,60
Turbidité	NTU	12	0,41	0,17	1,05
Conductivité	µS/cm	12	688	595	772
TH total	°F	12	31,30	28,00	34,00
TH Ca	°F	12	28,40	23,80	32,00
T.A.C	°F	12	27,88	25,00	29,40
Nitrates (NO ₃)	mg/l	12	38,77	34,50	42,00
Micro-organismes revifiables à 36 °C	/ ml	12	14	0	150
Micro-organismes revifiables à 22 °C	/ ml	12	20	0	200
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	12	0	0	0
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	12	0	0	0
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	12	0	0	0
COT	mg/l	12	0,30	0,21	0,42
Nitrites	mg/l	12	0,01	0,00	0,03
Ammoniac	mg/l	12	0,00	0,00	0,01
Fer	mg/l	12	0,02	0,00	0,10
Manganèse	mg/l	11	0,20	0,04	0,29
Aluminium	mg/l	12	0,00	0,00	0,00
Baryum	mg/l	12	1,00	0,00	2,00
Fluorures	mg/l	11	0,26	0,00	0,53
Chlorothalonil R471811	µg/L	13	0,406	0,330	0,500

L'eau est considérée comme dure, et légèrement turbide. Le suivi de la qualité de l'eau brute s'est nettement accru ces dernières années. La qualité de l'eau du captage de la Chancelée est dégradée par les teneurs en nitrates et des détections de produits phytosanitaires.

Les « nitrates »

Evolution des concentrations en nitrates depuis 1998

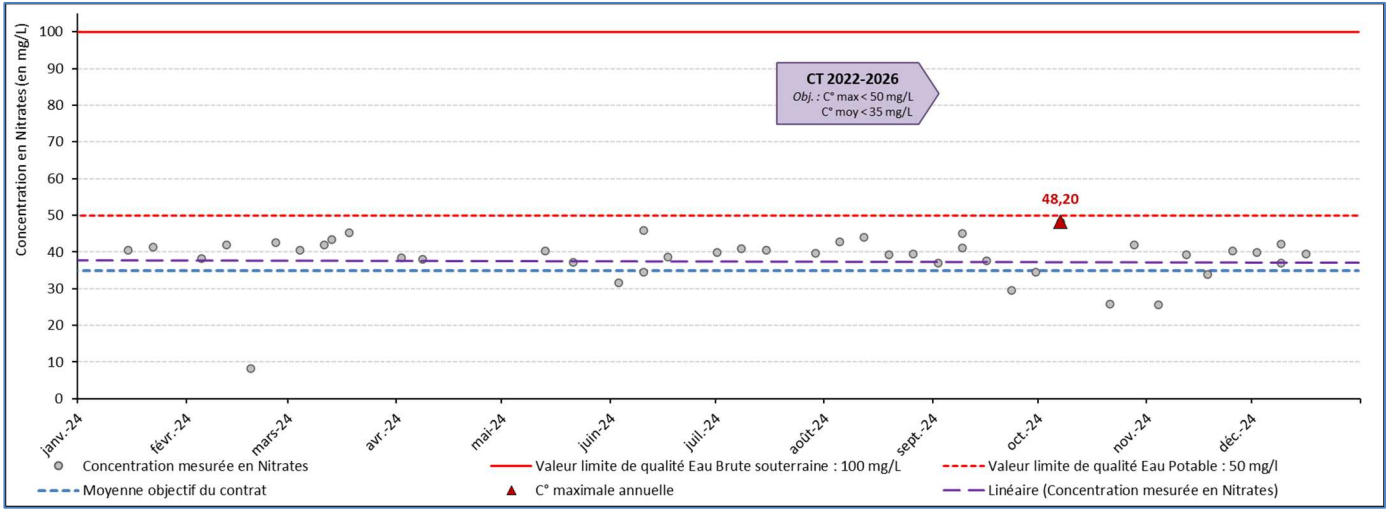


Depuis plusieurs années (cf. courbe depuis 1998) et jusqu'en 2023, on a observé une légère tendance à la diminution des concentrations.

En 2024, avec les pluies abondantes et régulières, il a été constaté et mesuré une remontée globale des teneurs en Nitrates, phénomène constaté dès la fin d'année 2023.

Cela se traduit par des teneurs moyennes mesurées (38,40 mg/l) qui sont au-dessus de l'objectif fixé au contrat (35 mg/l) et les mesures ont été stables toutes l'année.

Evolution des teneurs en nitrates au captage en 2024



Un mélange, avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD, permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable.

Les produits phytosanitaires

En 2024, il y a eu 4 analyses phytosanitaires et 6 molécules ont été détectées :

Molécules	Précisions	Détection	C° max
Chlorothalonil R471811	Métabolite du Chlorothalonil (Fongicide) molécule interdite depuis 2020	4 / 4	0,510 µg/l
(S-) Métolachlore ESA	Métabolite du (S-) Métolachlore (Herbicide)	4 / 4	0,160 µg/l
Dimétachlore CGA	Métabolite du Diméthachlore (Herbicide)	4 / 4	0,044 µg/l
Alachlore ESA	Métabolite de l'Alachlore (Herbicide) molécule interdite depuis 2008	3 / 4	0,061 µg/l
Acétochlore ESA	Métabolite de l'Acétochlore (Herbicide)	1 / 4	0,050 µg/l
Carbofuran 3 hydroxy	Métabolite de Nématicide (Insecticide)	1 / 4	0,012 µg/l

Les Métabolites du Chlorothalonil (R471811)" et du Métolachlore (ESA) ont été détectés à chaque prélèvement à une concentration supérieure à 0.10 µg/l. Aucune autre molécule n'a dépassé l'objectif du contrat.

D- Forage de Prahecq

Comme pour le captage de la Roche Ruffin, cette source présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l).

Un mélange avec de l'eau provenant d'un autre réservoir permet de respecter les normes de distribution d'eau potable.

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	10	16,07	13,60	19,40
Ph	Unité pH	12	7,31	6,88	7,50
Turbidité	NTU	12	0,74	0,30	1,77
Conductivité	µS/cm	12	839	717	903
TH total	°F	12	35,69	30,40	40,60
TH Ca	°F	12	27,03	24,60	30,80
T.A.C	°F	12	30,73	28,60	33,00
Nitrates (NO ₃)	mg/l	12	3,72	2,66	6,00
Micro-organismes revifiables à 36 °C	/ ml	11	3,45	0,00	30,00
Micro-organismes revifiables à 22 °C	/ ml	11	33,82	0,00	120,00
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	11	0,00	0,00	0,00
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	11	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	11	0,00	0,00	0,00
COT	mg/l	10	0,48	0,32	0,71
Nitrites	mg/l	12	0,02	0,01	0,07
Ammoniac	mg/l	11	0,00	0,00	0,02
Fer	mg/l	12	0,03	0,00	0,10
Manganèse	mg/l	12	0,20	0,08	0,35
Aluminium	mg/l	12	0,00	0,00	0,03
Baryum	mg/l	12	1,17	0,00	3,00
Fluorures	mg/l	12	1,63	0,59	2,50
Tétrachloréthylène	µg/l	1	0,62	0,62	0,62
Trichloréthylène	µg/l	1	0,15	0,15	0,15
Chlorothalonil R471811	µg/L	13	0,206	0,130	0,400

2) Les caractéristiques de l'eau Traitée

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le laborantin dans le cadre du suivi sanitaire, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (15 en 2024 plus 4 cyanobactéries).

Dans le cadre de la campagne 2020-2022, l'ANSES, avec le LHN (laboratoire national de référence), a recherché sur l'ensemble du territoire national quelques 157 pesticides (1/3 de substances actives et 2/3 de métabolites). 89/157 ont été quantifiées au moins une fois en eau brute (EB) et 77/157 en eau traitée (ET).

Se sont démarqués, le métabolite R471811 du chlorothalonil et le métolachlore ESA, car les plus fréquemment quantifiés. Plus particulièrement, le R471811 a été retrouvé dans 60% des eaux brutes et 57% des eaux traitées.

Ce métabolite du chlorothalonil, molécule mère interdite depuis 2020, est classé « pertinent » par l'ANSES et une valeur sanitaire transitoire a été définie à 3,0 µg/l.

Suite à la publication des résultats de la campagne ANSES/LHN et le classement en métabolite pertinent avec VST du R471811, l'ARS a intégré début juillet 2023 ce métabolite dans le contrôle sanitaire.

Début juin 2023, dans le cadre du suivi sanitaire mensuel, le SERTAD a rajouté ce métabolite sur :

- L'Eau Brute du Barrage de la Touche Poupard,
- L'Eau Brute de la station de la fiée des lois ainsi que le mélange en sortie du réservoir.
- L'Eau Traitée, après la filière de potabilisation sur l'usine,
- L'Eau Traitée, mélange entre l'eau de l'usine et de l'Infra, au niveau des stations de la Roche Ruffin (PAMPROUX) et de Pied Bourgueil (SALLES).
- L'Eau Traitée sur les points du réseau de distribution

Le 29 avril 2024, suite à une demande de la Direction Générale de la Santé, l'ANSES a classé comme « non pertinent », le métabolite R471811 du chlorothalonil.

Désormais, la valeur indicative, fixée à 0,90 µg/l, est celle à prendre en compte pour ce métabolite et non plus 0,10 µg/l.

2.1. Suivi sanitaire interne de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

Pour la turbidité, la norme est actuellement d'une unité NTU. Au travers des 271 analyses, la moyenne était de 0,30 NTU avec une valeur minimale à 0,19 NTU et une valeur maximale à 0,82 NTU.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. la moyenne relevée sur les 271 contrôles est de 6,94 mg/l, avec un maximum à 35,02 mg/l mesuré lors de l'une des productions d'eau potable à partir de la Sèvre Niortaise. En effet, plusieurs fois dans l'année, la production avec l'eau de la sèvre est utilisée (travaux, essais de pompe secours)

Les pesticides sont éliminés par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0,1 µg/l. En 2024, aucune détection de la molécule « Métaldéhydes » n'a été relevée.

Les métabolites de dégradation, notamment de Métolachlore, ont été détectés sur l'eau traitée, mais sans dépassement de la norme. Les travaux d'agrandissement du traitement par les filtres à charbons ont permis de diminuer ces teneurs. La gestion des lavages, mais également des renouvellements (ou réactivations) du substrat augmentera la qualité du traitement des micropolluants.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs du métabolite du Chlorothalonil R471811, en sortie de filière de traitement. On peut indiquer, que suite à la mise en service des 2 nouveaux filtres à charbon en grain, les teneurs en ce métabolite ont nettement diminué.

Date	µg/L
22/01/24	0,040
22/01/24	0,054
12/02/24	0,040
08/04/24	0,040
13/05/24	0,056
03/06/24	0,049
12/11/24	0,055

B – Stations de La Roche Ruffin et Pied Bourgueil

Le suivi réalisé en sortie des cuves de mélange permet de confirmer la bonne dilution de l'eau du captage. La turbidité, mais surtout les "Fluorures" présentent dans l'eau du captage sont ainsi ramenées sous les valeurs de "limites" ou de "référence" pour l'eau distribuée. Un suivi des hydrocarbures ainsi que des pesticides est également réalisé.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs du métabolite du Chlorothalonil R471811, en sortie des 2 stations après le mélange avec l'eau de l'usine.

	Roche Ruffin	Pied Bourgueil
Date	µg/L	µg/L
22/01/24	0,040	
12/02/24		0,040
13/02/24	0,048	0,050
08/04/24		0,040
05/11/24	0,058	0,061
12/11/24	0,080	

C- Station de St Hilaire

Le suivi réalisé en sortie de la cuve de St Hilaire, permet de suivre la dilution entre la source de la "Chancelée" et l'eau arrivant de l'usine. Ce mélange permet de diminuer la dureté, mais également les concentrations en nitrates et en pesticides.

On passe ainsi de plus de 30°F (forage de la chancelée) de dureté à 20°F (mélange), et on diminue par 2 la teneur en nitrates (20 mg/l de NO₃ dans le mélange).

D- Station de Prahecq

La qualité, en sortie de ce réservoir, présente les caractéristiques d'un mélange entre le forage et l'eau provenant de Chavagné (mélange SERTAD et Régie d'eau potable du HVS). Ce mélange permet de diminuer notamment les concentrations en fluorures et la turbidité.

E- Les Réservoirs

L'eau, avant d'être distribuée chez les abonnés, transite par un ou plusieurs réservoirs. Sur l'ensemble du territoire, 28 ouvrages de stockage sont ainsi surveillés.

En 2024, chaque réservoir a été contrôlé au minimum 4 fois (physico-chimie et microbiologie) et toutes les semaines une mesure de la teneur en chlore (libre et total) à la mise en distribution a été effectuée par l'agent préleveur du SERTAD. L'évolution du chlore dans les réservoirs a été correct et assez constant.

F- Les Réseaux de distribution

En 2024, ce sont 153 points de distribution abonnés qui ont été contrôlés entre 2 et 4 fois durant l'année par le laborantin.

Sur l'ensemble de ces contrôles, 10 points ont dû être recontrôlés pour une non-conformité exclusivement au niveau « bactériologique ». Les recontrôles ont abouti, à chaque fois, à une levée de la non-conformité. Enfin, un suivi du chlore est réalisé sur ces mêmes 153 points et chaque site a été contrôlé en moyenne 6 fois.

2.2. Contrôle Sanitaire de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

Voici le résumé analyses des prélèvements effectués lors du contrôle sanitaire en sortie d'usine de traitement. Tous les paramètres ne sont pas indiqués, seulement ceux, pour lesquels il y a eu des données, les autres n'ont pas été détectés lors des mesures.

Paramètres	Limites de Qualité	Nombre d'analyses	Seuil de détection	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale
Température eau (°C)	25	15,00		13,40	19,30	8,20
Chlore libre (mg/l)		15,00		0,97	1,30	0,65
Chlore Total (mg/l)		15,00		1,07	1,45	0,70
Conductivité (µS/cm)	200-1100	10,00		286,50	303,00	269,00
Turbidité (NFU)	1,00	9,00	0,20	0,20	0,20	0,20
Ph à 20°C	>6,50 <9,00	9,00		7,70	8,20	7,10
Dureté totale (°F)		9,00		11,60	14,50	9,20
Fluorure (mg/l)	2	3,00		0,21	0,23	0,20
TA.C. (°F)		9,00		9,61	13,10	0,20
COT (mg/l)	2,00	9,00		1,36	1,90	1,10
Chlorure (mg/l)	250,00	9,00		22,11	27,00	19,00
Sulfate (mg/l)	250	9,00		7,28	9,40	6,40
Nitrate (mg/l)	50	10,00		7,37	11,00	3,00
Bromates (µg/l)	10	3,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Calcium (mg/l)		3,00		43,00	45,00	41,00
Magnésium (mg/l)		3,00		2,90	3,10	2,80
Sodium (mg/l)	200	3,00		9,90	11,00	9,30
Potassium (mg/l)		3,00		3,13	3,40	3,00
Cyanures libres (µg/l)	50	3,00	5,00	0,50	0,50	0,50
Aluminium (µg/l)	200	3,00	10,00	81,33	89,00	67,00
Baryum (µg/l)	700,000	3,00		183,33	210,00	150,00

Chloroforme (µg/l)	100,00	3,00		2,04	2,50	0,75
Bromodichlorométhane (µg/l)	100,00	3,00		3,83	4,10	3,60
Dibromochlorométhane (µg/l)	100,00	3,00		5,40	5,90	5,10
Bromoforme (µg/l)	100,00	3,00		1,23	1,50	1,10
Total THM positifs		3,00		12,51	14,40	10,73
Métolachlore ESA (µg/l)	0,10	4,00	0,020	0,045	0,058	0,034
Métolachlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,020	0,021	0,023	0,020
Chlorothalonil R471811 (µg/l)	0,1	4,00	0,020	0,063	0,067	0,054
TOTAL Pesticides	0,50			< seuil	< seuil	< seuil

Pour l'ensemble des paramètres, aucun dépassement n'a été constaté en 2024. Les analyses des pesticides (métolachlore ESA et OXA et Chlorothalonil), ne présentent pas de dépassement.

B – Les réservoirs de mélange et les points de distribution

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire interdépartemental d'Hygiène "QUALYSE" pour le compte de l'ARS.

L'ensemble des paramètres recherchés est détaillé en annexes.

Chaque année l'ARS élabore des fiches sur la *"Qualité de l'eau distribuée"* qui présentent pour chaque unité de distribution (**UDI**) les caractéristiques de l'eau distribuée (origine, protection, qualité, conformité réglementaire...).

Les fiches de synthèse 2024 sont disponibles sur le site internet du SERTAD.

D) Bassins Versants – qualité eau brute

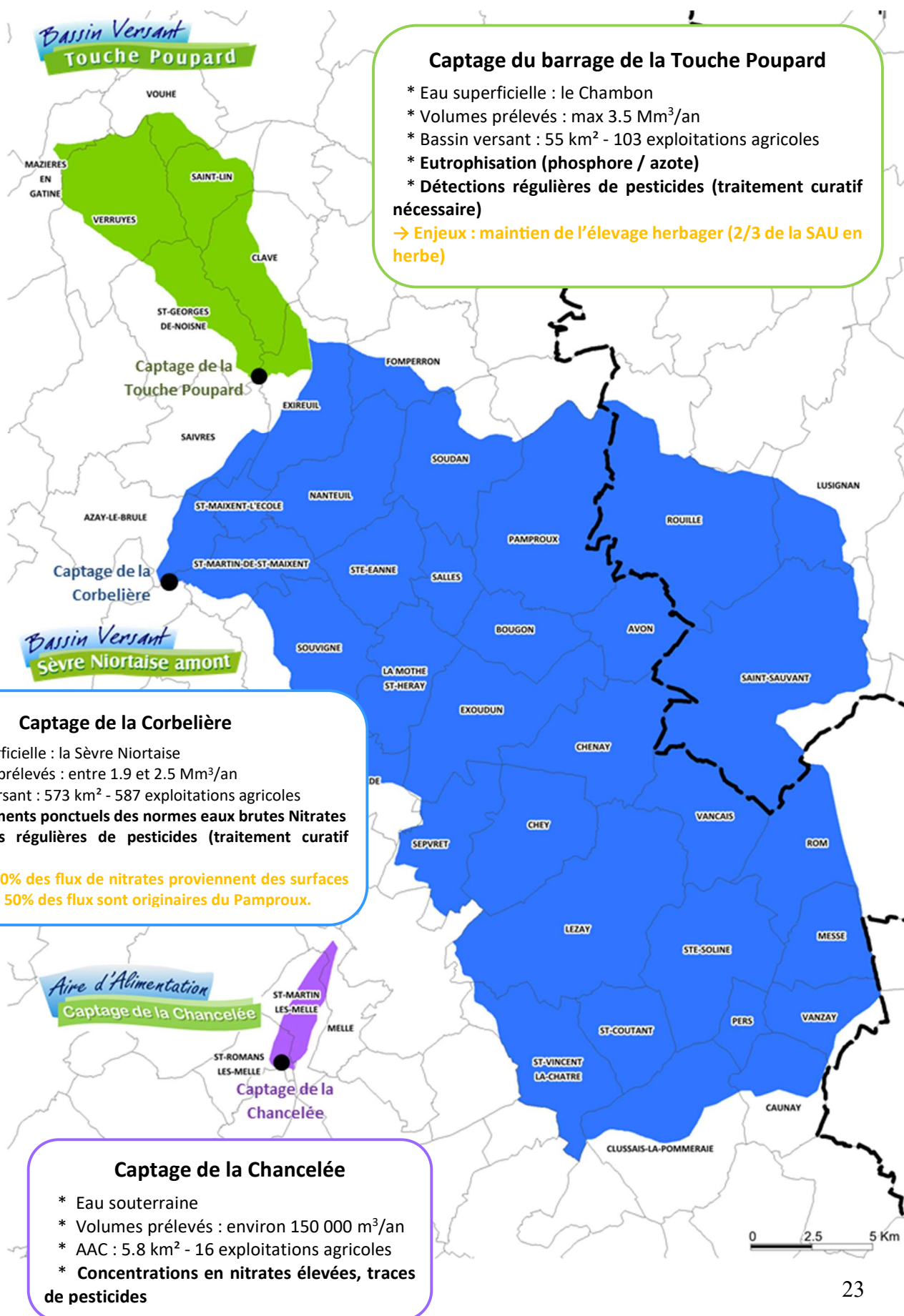
La Cellule Animation Qualité Eau Brute a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux du HVS) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Toutes les ressources du SERTAD disposent maintenant de périmètres de protection adaptés. Les servitudes ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les compétences du Syndicat.

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

En 2024, la Cellule Animation se compose de 3.8 ETP jusqu'au 31 octobre. 2.8 ETP au mois de novembre et 1.8 ETP à partir du 1^{er} décembre.

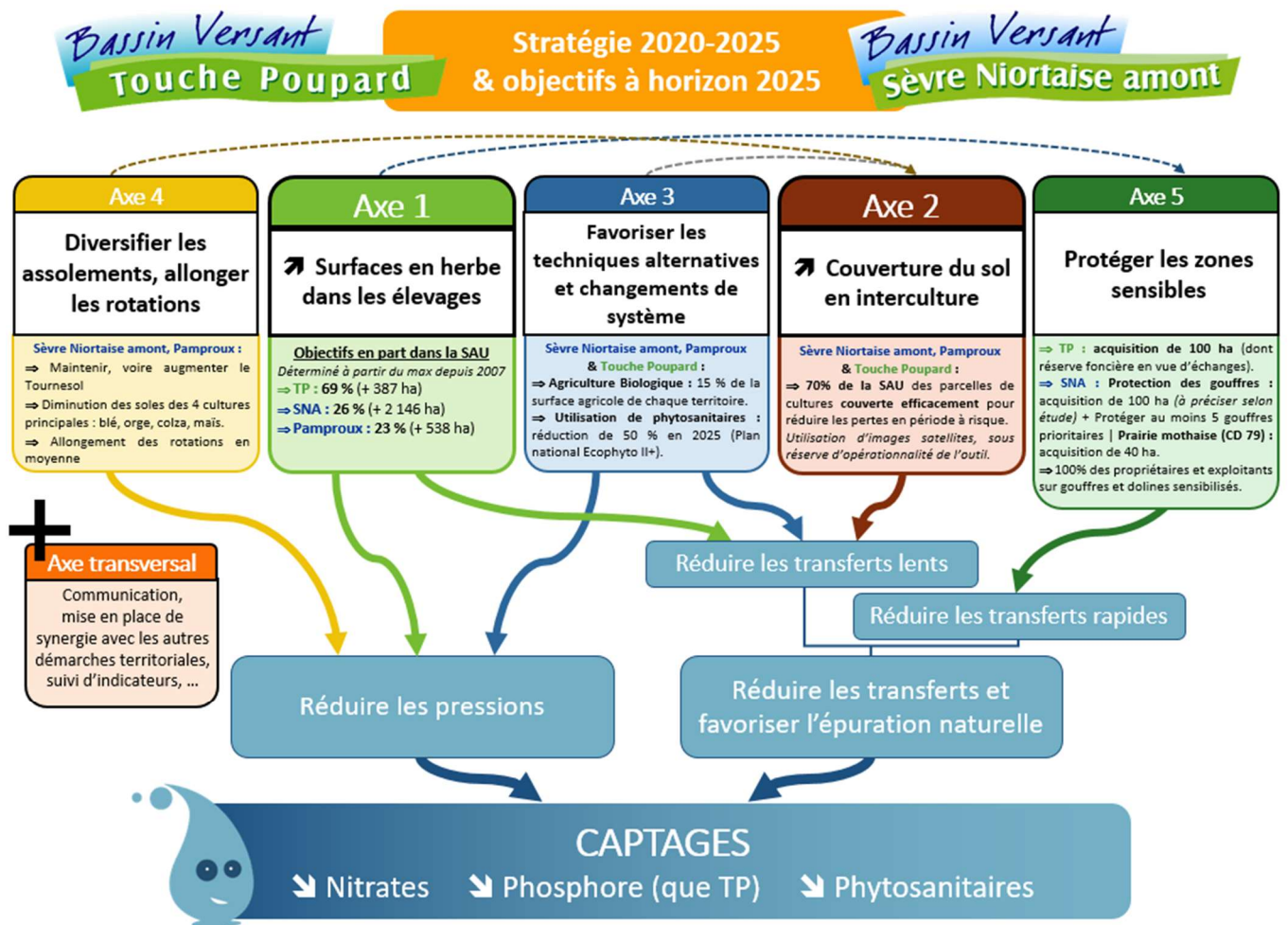
1) Programme Re-sources



Captages de La Corbelière et de La Touche Poupard

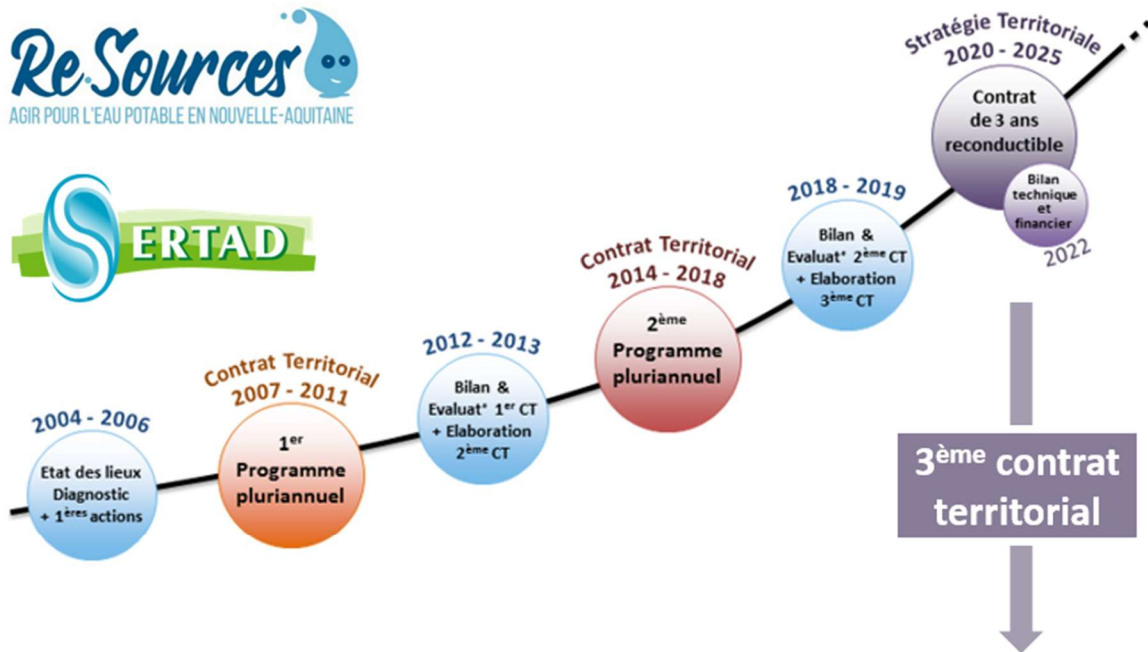
Par de multiples travaux et échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, OPA, collectivités, etc.) et avec l'accompagnement de la cellule Re-Resources et de l'AELB, a permis d'aboutir à une **stratégie territoriale** partagée qui porte sur :

- Le déploiement de **leviers d'actions innovants**, mieux ciblés ou davantage déployés dans les exploitations ;
- Une approche visant une **meilleure mise en œuvre des changements de pratiques** dans les exploitations ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire ;
- Une **plus grande synergie** avec les démarches locales et les autres contrats territoriaux pour une approche intégrée de la ressource en eau ;
- La **mobilisation et l'implication** des acteurs du territoire qui sont les auteurs du changement.



Une **feuille de route** et un **programme d'action** sont associés à cette stratégie, l'ensemble forme le 3^{ème} contrat territorial Re-Resources 2020-2025, avec une stratégie à horizon 2025. Le territoire concerné fusionne les deux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard : le « **Contrat territorial Re-Resources 2020-2025 des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière** ».

La concertation avec les acteurs du territoire, et particulièrement les organismes professionnels agricoles, a permis de construire des contrats aux objectifs partagés, de même que la mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage. Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale.



« Contrat territorial des Aires d’Alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière 2020-2022 »

Les principales actions menées en 2024 :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l’eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d’intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (CTGQ, CTMA, Grand Poitiers, PAT...) ;
- Actions liées à l’optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux) ;
- Protection des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Poursuite de l’aménagement foncier ;
- Acquisitions foncières

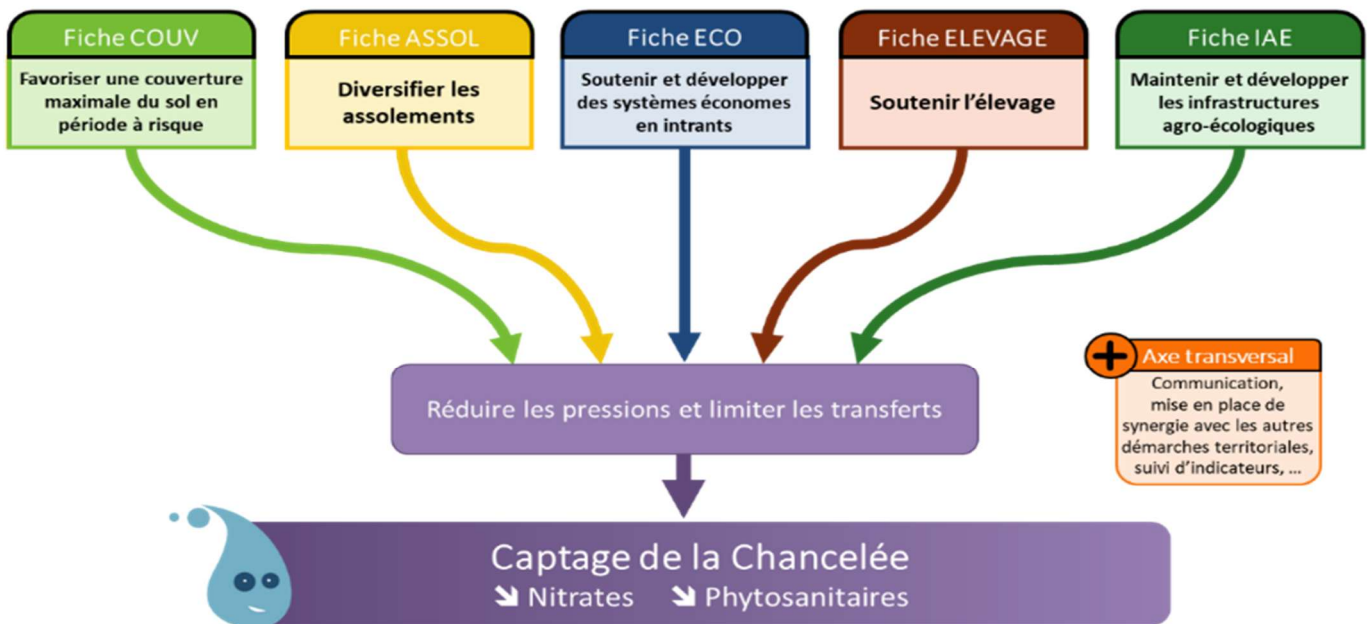
- Accompagnement individuel d'éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d'amélioration de l'autonomie fourragère de l'exploitation, de coût de production ;
- Groupes d'échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEC ;
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l'eau.

Captage de La Chancelée

Située à St Romans-les-Melle, son aire d'alimentation est 5.5 km².

Un bilan technique et financier complet ainsi qu'une évaluation de ce premier contrat ont été réalisés. En se basant sur ces éléments, une phase de concertation et de reprogrammation d'un nouveau contrat territorial 2022-2026 ont eu lieu. En parallèle la démarche ZPAAC / ZSCE a été initiée par les services de l'Etat, prérequis indispensable pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le contrat 2022-2026 a pour stratégie le déploiement des leviers d'actions suivants :



Les principales actions menées en 2024 (pour plus de détails, se reporter au bilan complet 2024) :

- Accompagnements individuels : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ; mise à disposition de matériels agricoles auprès de CUMA ; accompagnement technique du lycée agricole de Melle par BIO Nouvelle-Aquitaine ;
- Journées techniques agricoles : ferme ouverte agroforesterie ; colloque « Grandes cultures : autonomie en azote et non travail du sol en AB » ;
- Communication et sensibilisation : auprès de élèves du lycée agricoles ; mise en œuvre du dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau auprès des scolaires et du grand public ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l'eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d'intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau ;
- Acquisitions foncières
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau.

Ces Contrats Territoriaux font l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.



E) Production d'eau

1) D'où provient l'eau

➤ L'eau brute

La ressource principale du SERTAD est le barrage de la **Touche Poupard** qui a une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube



Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'eau est acheminée du barrage jusqu'au pôle de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres sur 11 km, à un débit variant de 900 à 1600 m³/h.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise**.

Trois autres sources sont également utilisées, "la **Chancelée**" sur la commune de SAINT ROMANS LES MELLE dont l'AAC se situe sur la commune de MELLE, le captage dans l'infra toarcien de "la **Roche Ruffin**" sur la commune de PAMPROUX et celui de "la **Fiée des Lois**" sur la commune de PRAHECQ.

En 2024, le SERTAD a **prélevé 2 264 089 m³** d'eau brute répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard :	2 075 489 m ³
- Sèvre Niortaise :	23 817 m ³
- Captage Infra de la Roche Ruffin :	39 548 m ³
- Captage de la Chancelée :	78 234 m ³
- Captage Infra de la Fiée des Lois :	47 001 m ³

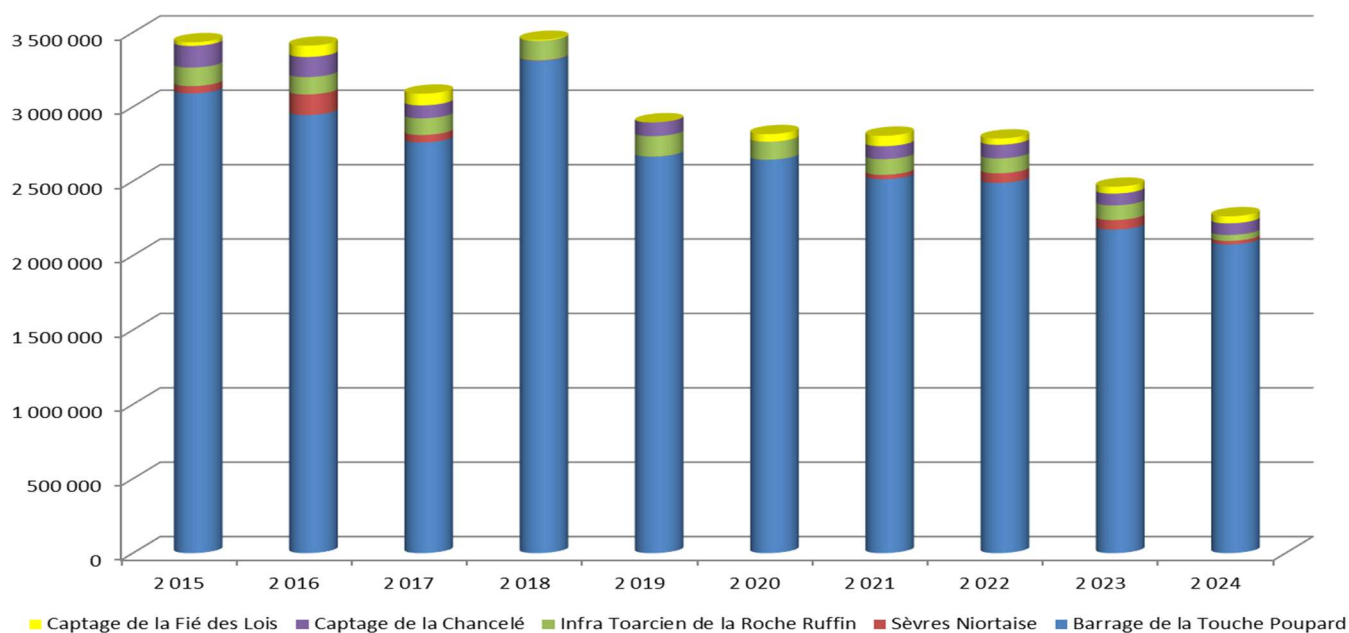
Les eaux souterraines représentent 7,28 % du volume global prélevé (Roche Ruffin, Chancelée et Prahecq).

91,67 % de l'eau brute, soit le prélèvement sur le barrage de la Touche Poupard, sont achetés à la SPL des Eaux de la Touche Poupard qui exploite celui-ci.

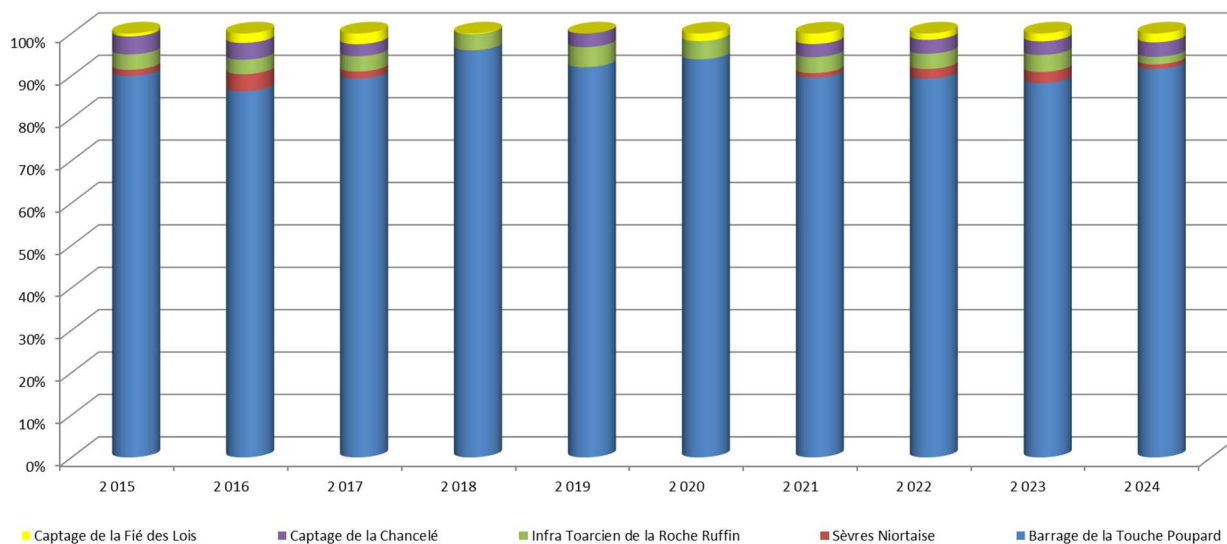
Les 23 817 m³ restants proviennent de la Sèvre Niortaise. Lors d'intervention ou de travaux sur le barrage qui nécessitent l'isolement de celui-ci, la production d'eau potable est basculée sur la rivière.

Les graphiques suivants indiquent l'évolution depuis 2015 des prélèvements d'eau à des fins de potabilisation, ainsi que la proportion de chaque source dans les quantités globales annuelles.

Répartition des prélèvements ressources par volume



Répartition des prélèvements ressources par pourcentage



En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-après détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m³), le		Différence	Total en m³	Différence en m³	Rendement en %
	02/01/2024	30/12/2024				
Barrage	53 895 840	56 605 957	2 710 177	2 733 934	119 253	95,64
Pompage Sèvre	561 812	585 629	23 817			
Usine	3 027 535	5 126 841	2 099 306	2 614 681		
Corbelière	9 001 701	9 467 198	465 497			
EARL L'Alouette	83 356	105 918	22 562			
GAEC les Jardins de Jaunay	162 106	189 422	27 316			

L'eau traitée

Elle provient très majoritairement des ressources du Syndicat. Néanmoins le SERTAD effectue des achats d'eau auprès des collectivités voisines.

En 2024, cela a représenté 687 801 m³, répartis comme indiqué ci-dessous :

- Régie d'eau potable du HVS : 452 143 m³
- Syndicat d'Eau du Centre-Ouest : 223 765 m³
- SMAEP 4B : 11 893 m³

Parallèlement le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » (361 785 m³) à trois collectivités :

- Régie d'eau potable du HVS : 189 757 m³
- SMAEP 4B : 7 104 m³
- SEV : 191 928 m³

2) Comment rendons-nous l'eau potable ?

Sur les ressources souterraines (Roche Ruffin, Chancelée et Prahecq) l'eau ne subit qu'un traitement sommaire de désinfection, après mélange avec l'eau de l'usine, pour assurer une qualité bactériologique tout au long de son transport jusqu'au robinet du consommateur.

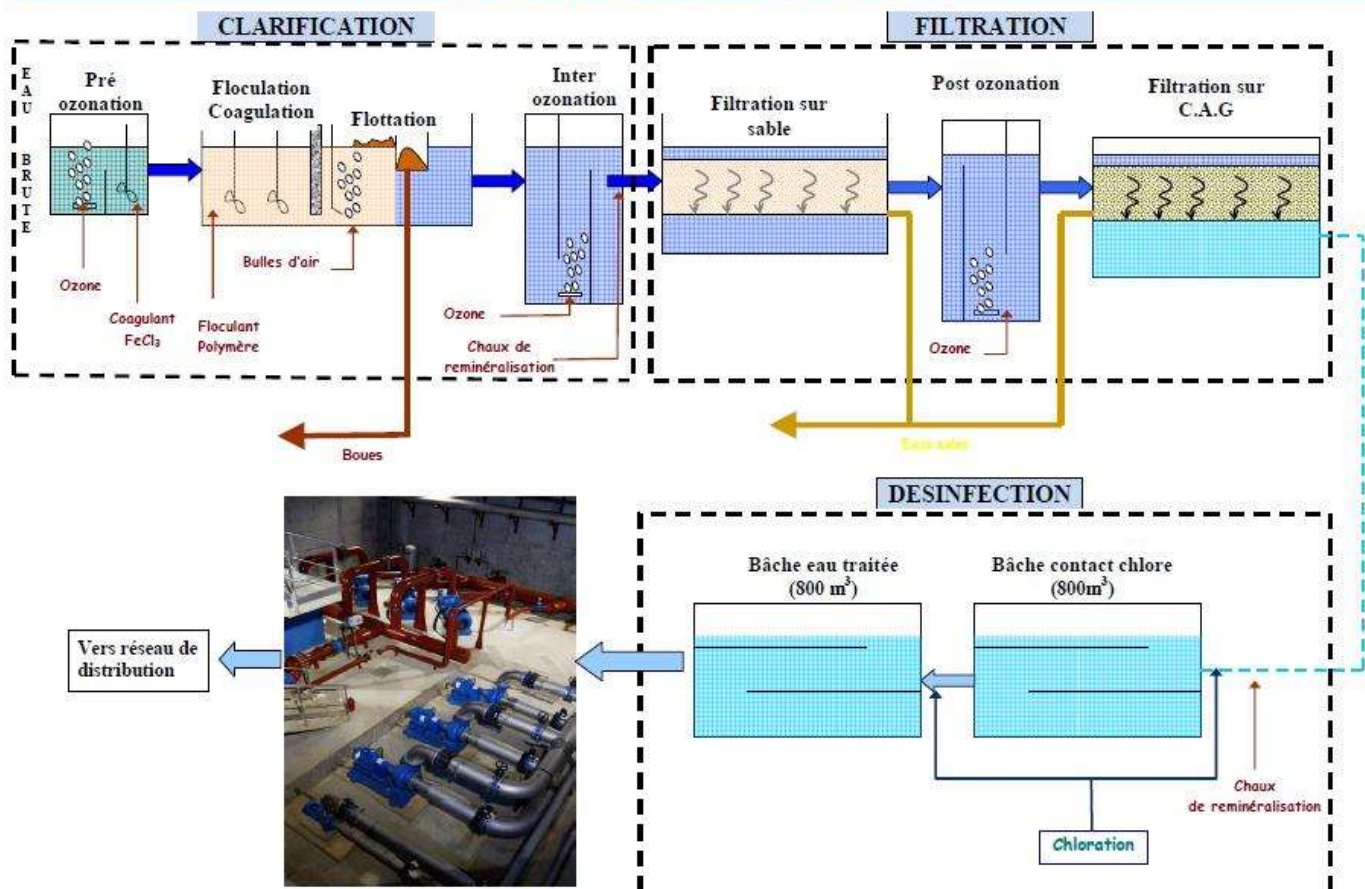
L'usine de traitement a été mise en service à partir de septembre 2001.



Il y a **trois étapes** sur cette filière pour que l'eau soit potable :

- ❖ La clarification,
- ❖ La filtration,
- ❖ La désinfection.

Synoptique de la production d'eau



➤ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté un coagulant qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau (phase de coagulation),
- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de flocs (masse coagulée de particules). Il s'agit de la phase de floculation,
- L'eau floculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des microbulles, le floc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué par raclage mécanique en direction d'un bassin à boues (phase de flottation).

➤ La filtration

Cette étape constitue l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits sur différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 7,60 et 8,30 unités. Juste avant, nous injectons du CO₂ pour augmenter l'action de la chaux et améliorer la carbonatation.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m².
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre. Depuis fin 2023, il y a 2 filtre supplémentaires pour améliorer l'efficacité.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,30 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➤ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.

En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m³.

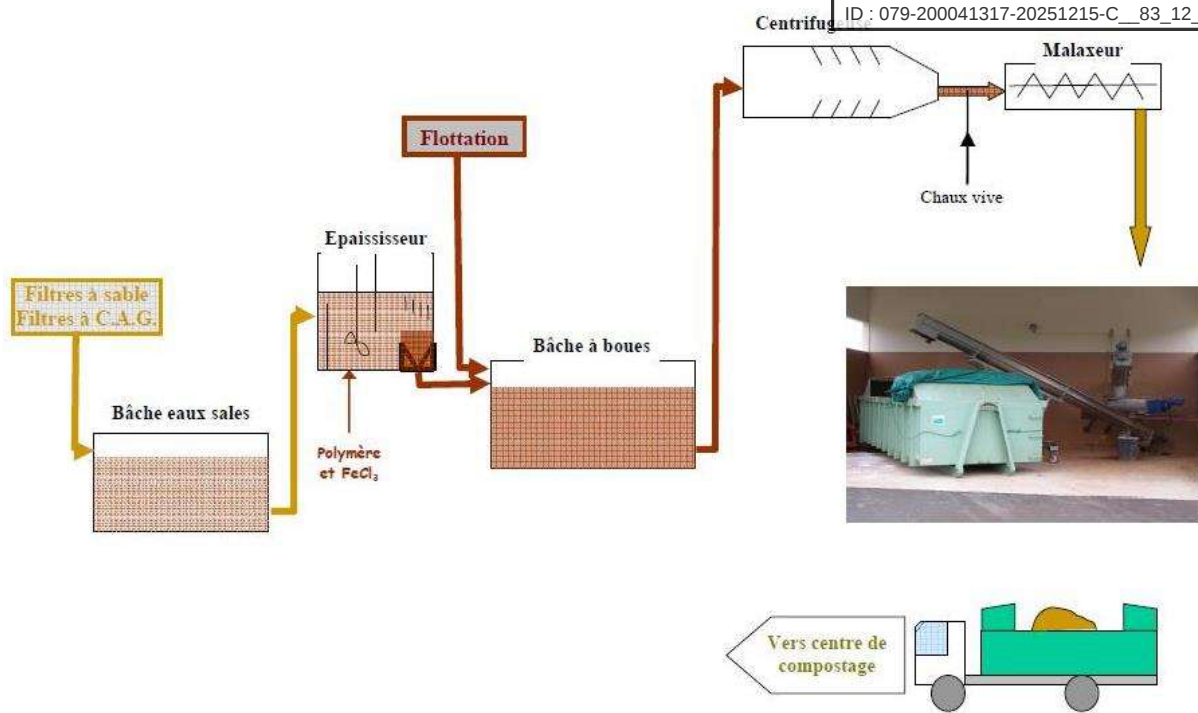
➤ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis après une injection de chaux, rejoignent la benne par une vis.

Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, situé à quelques kilomètres de l'usine (commune d'Augé).



	2020	2021	2022	2023	2024
Volume Eau brute entrée usine (m ³)	2 644 040	2 513 086	2 489 006	2 239 278	2 099 306
Volume des boues traitées (m ³)	4 039	3 795	3 757	3 228	2 721
Poids des boues dans bennes (t)	279,19	227,68	233,63	216,56	234,82
Rapport poids volume (kg/m ³)	69,124	59,995	62,185	67,088	86,299
Rapport poids/volume EB (kg/m ³)	0,106	0,091	0,094	0,097	0,112

En 2024, ce sont donc 112 grammes de boue qui sont produits pour chaque mètre cube d'eau à potabiliser et ceci représente environ 235 tonnes de boues solides transférées vers le centre de compostage d'AUGE.

➤ Le rendement hydraulique

Désignation	Index compteur (en m ³), le		Différence	Total en m ³	Différence en m ³	Rendement en %
	02/01/2024	30/12/2024				
Compteur ET départ Usine	24 183 147	26 254 091	2 070 944	2 070 944	28 362	98,65
ET Vendue				2 017 170	53 774	97,40

Les pertes sont dues :

- Aux lavages des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certains ouvrages lors du process (Saturateurs, ...),
- A l'évacuation des boues du Flottateur lors de la clarification,
- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine,

Le volume d'eau distribuée aux points de vente « en gros » est de **2 017 170 m³**.

Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production est de **97.40 %**. La différence s'explique par les légères pertes sur les réseaux, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, ...).

➤ Les réactifs utilisés

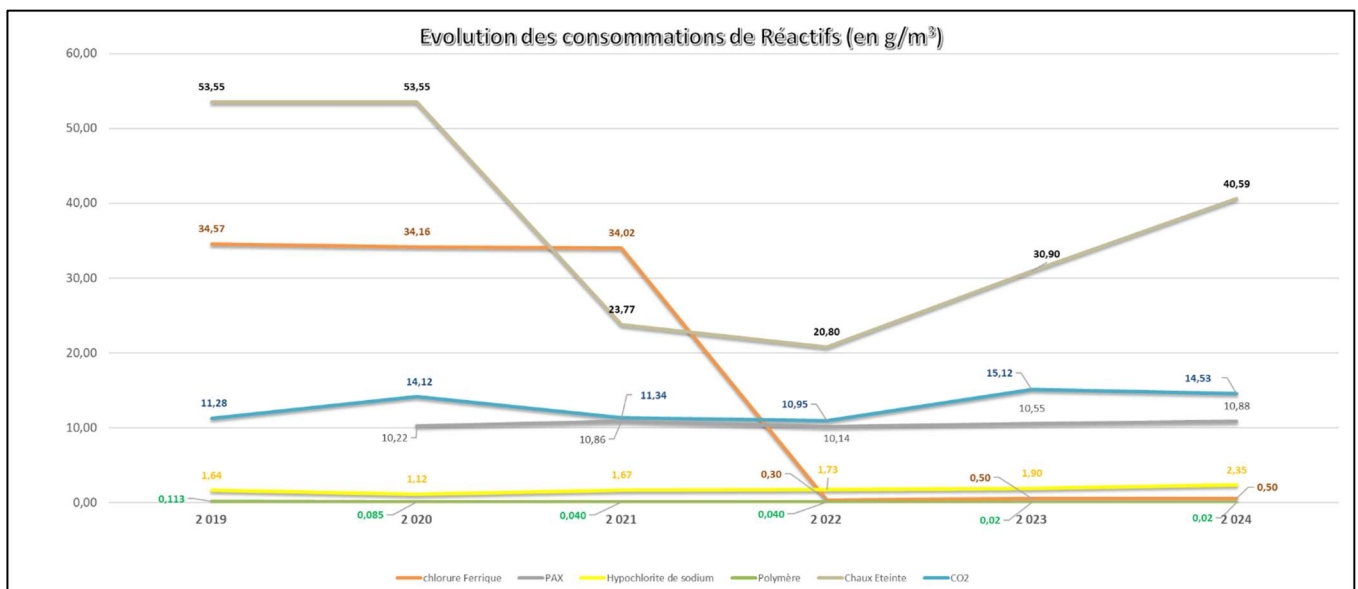
Les principaux produits de traitement utilisés sur l'usine sont :

- Le Chlorure ferrique ou le Polychlorure d'Aluminium (PAX XL 7A) utilisés comme coagulant pour agglomérer les matières solides en suspension dans l'eau,
- Du polymère qui permet d'améliorer la coagulation,
- Le CO₂ qui contribue également à la reminéralisation,
- La chaux (destinée à la reminéralisation)
- L'hypochlorite de sodium ou « javel » qui permet une désinfection finale de l'eau.

Le graphique ci-après précise l'évolution de la consommation moyenne en produits de traitement qui a été nécessaire pour produire un mètre cube d'eau depuis 2017.

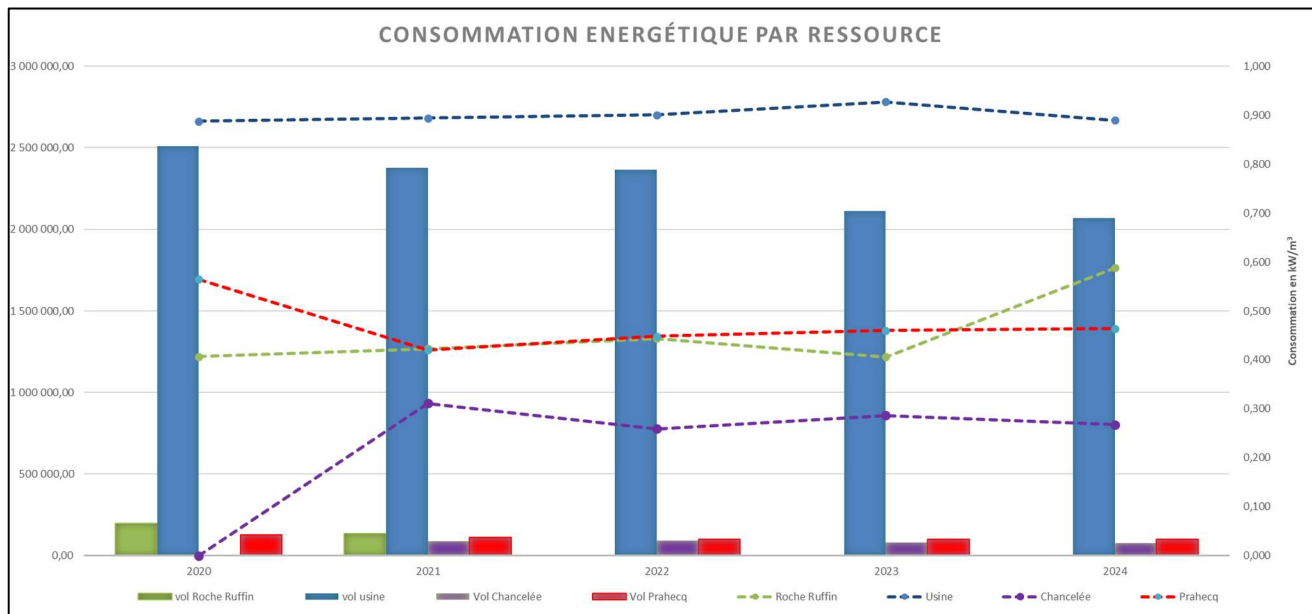
Depuis 2020, on peut indiquer qu'avec le nouveau coagulant à partir d'aluminium, la consommation de chaux éteinte a baissé. En effet, le PAX ne fait diminuer que très légèrement le pH, donc la reminéralisation à réaliser ensuite nécessite moins de chaux.

En 2023, le chlorure ferrique n'a été utilisé qu'une journée, lors de l'arrivée de l'eau brute turbide. Cela a permis également de renouveler le produit dans la cuve de stockage

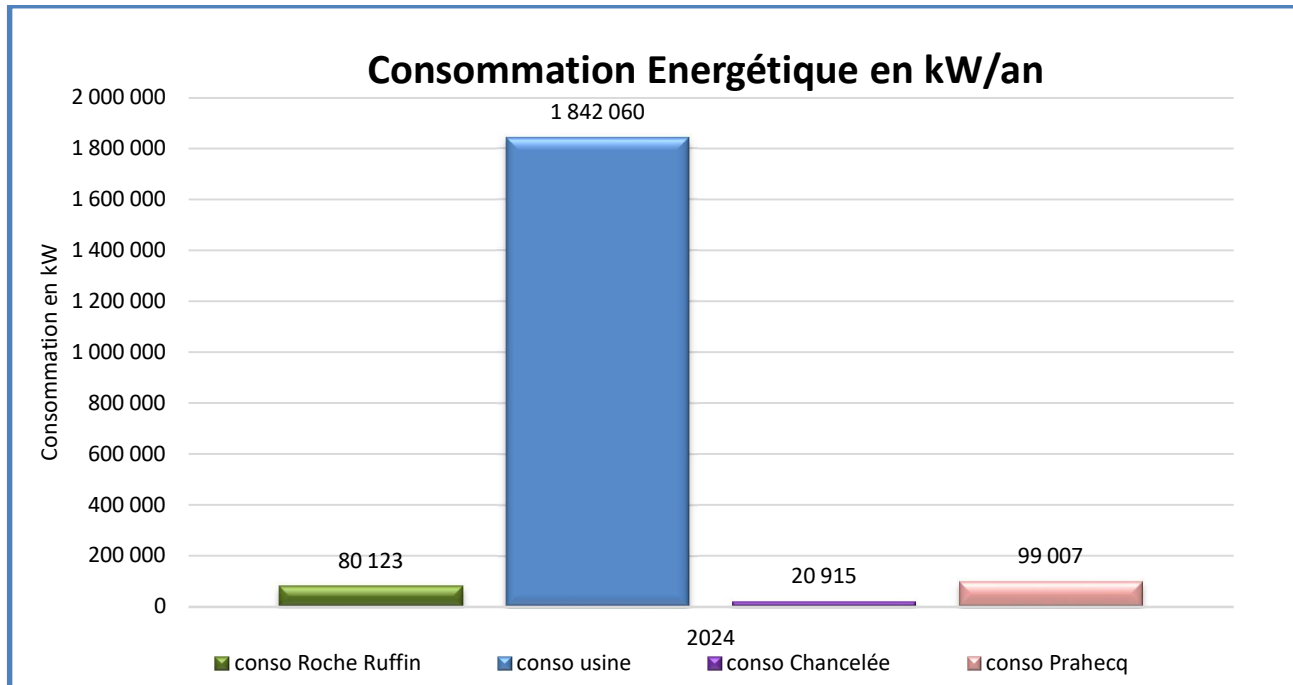


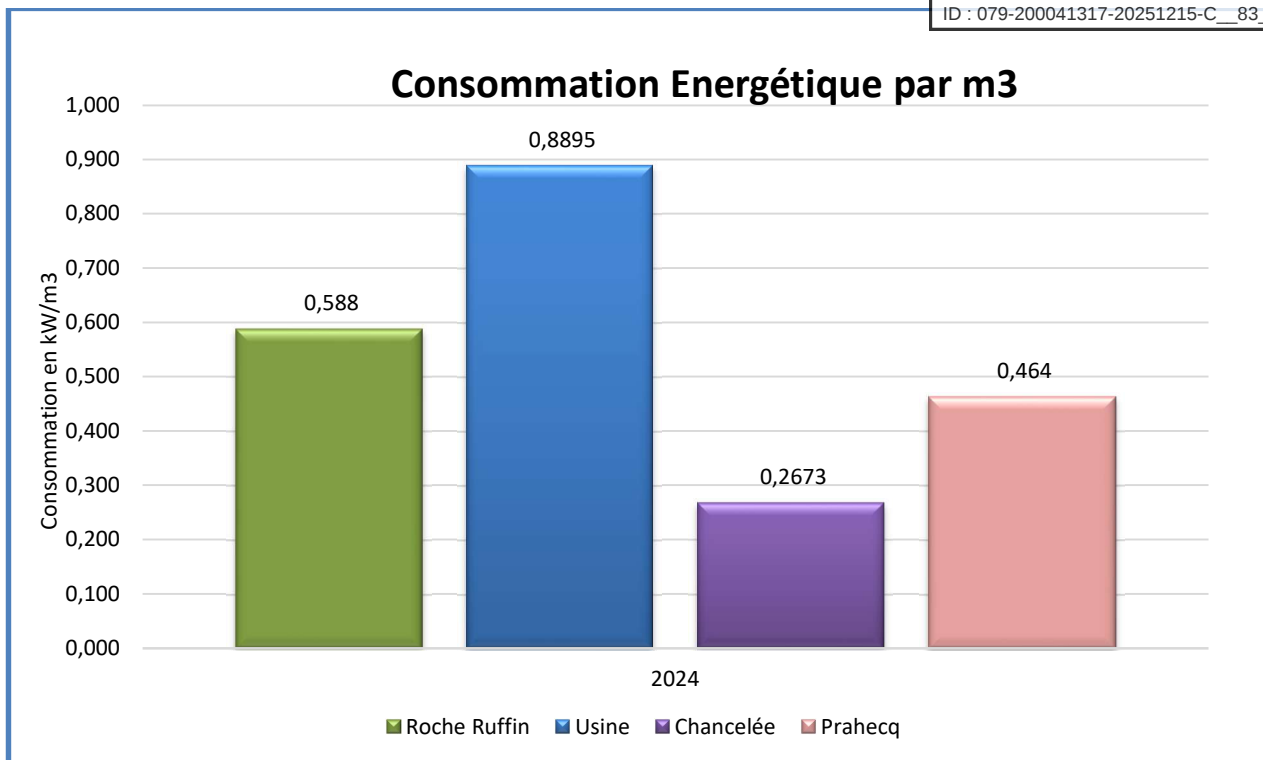
➤ Les consommations énergétiques

Le graphique suivant montre l'évolution de la consommation énergétique sur les 5 dernières années en volume global et ramenée au m³.



Les deux graphiques ci-dessous présentent les consommations énergétiques pour 2024 en volume global par station, puis la quantité au m³.





A – L'usine de traitement

Les consommations énergétiques prises en compte sont celles cumulées de l'usine de traitement et celles de la station d'eau brute située au barrage.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation électrique annuelle (kW/h)	2 227 670	2 123 707	2 130 186	1 956 859	1 842 060
Volume distribué Eau Traitée (m ³)	2 509 255	2 375 660	2 365 669	2 110 496	2 070 944
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)	0,8878	0,8939	0,9005	0,9272	0,8895

B – Station de La Roche Ruffin

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers les 2 bâches de mélange (Roche Ruffin et Pied Bourgueil) et ceux du pompage de refoulement de l'eau vers le château d'eau de Parendeau et le réseau de PAMPROUX. La consommation énergétique est divisée par le volume global refoulé de la station (mélange eau de forage et eau de l'usine).

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation électrique annuelle (kW/h)	102 766	95 324	89 867	80 491	80 123
Volume Global pompé par la station (m ³)	252 524	225 488	202 542	198 269	136 300
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)	0,407	0,423	0,444	0,406	0,588

C- Station de Chancelée

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers la bache de mélange de Saint Hilaire.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation électrique annuelle (kW/h)		27 008	23 853	22 696	20 915
Volume forage Infra pompé (m ³)	0	86838	91 940	79 284	78 234
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)		0,3110	0,2594	0,2863	0,2673

D- Station de Prahecq

Les consommations énergétiques de cette station intègrent les besoins du pompage ainsi que du refoulement pour la distribution.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation électrique annuelle (kW/h)	127 728	111 652	99 175	99 301	99 007
Volume Global pompé par la station (m ³)	226 143	265 744	221 234	215 954	213 527
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)	0,565	0,420	0,448	0,460	0,464

F) La Distribution

1) Répartition de la distribution du réseau Production

Un réseau de 80 km de conduites d'un diamètre de 100 à 500 mm permet la livraison de l'eau traitée aux différents secteurs de distribution. Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à la Couarde. Pour les points hauts du Syndicat, quatre surpressions permettent l'alimentation (stations de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de la Chauvellerie et surpression de Vitré).

A partir de compteurs de vente d'eau en gros, une sectorisation est réalisée pour disposer d'une approche des volumes vendus pas secteur. Cette sectorisation s'appuie sur les anciennes collectivités en charge de la distribution.

Collectivités	Volumes vendus (en m ³)				
	2020	2021	2022	2023	2024
Services distribution SERTAD					
Secteur LAMBON	1 077 948	1 064 604	1 042 775	940 045	927 998
Secteur FONTEGRIVE	292 927	250 634	238 813	246 477	303 714
Secteur THORIGNE	161 562	157 207	151 547	134 932	137 249
Secteur CELLES SUR BELLE	300 887	304 360	264 769	212 446	123 502
Secteur SAINTE BLANDINE	82 312	81 600	79 152	74 867	67 950
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	11 551	9 557	16 356	12 390	12 394
Secteur MELLE	242 551	174 478	145 041	150 554	160 007
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIERE	46 729	49 183	52 745	46 546	44 215
Secteur SAINT VINCENT LA CHATRE	38 947	44 026	50 924	52 449	43 280
Autres Collectivités					
Com Com du Haut Val de Sèvre	188 630	186 051	226 776	192 536	189 757
Syndicat 4B	4 328	10 726	12 013	5 349	7 104
TOTAL	2 448 372	2 332 426	2 280 911	2 068 591	2 017 170

Depuis 2020, on constate une baisse moyenne globale de 6,88 % et celle-ci concerne tous les secteurs, excepté la commune de SAINT VINCENT LA CHATRE. En effet, nous sommes passés d'un complément à la ressource exploitée avant par la commune (La Pinaudière), à la fourniture totale par l'eau de l'usine.

Collectivités	Volumes vendus (en m ³)		Evolution
	2023	2024	(en %)
Services distribution SERTAD			
Secteur LAMBON	940 045	927 998	-1,28
Secteur FONTEGRIVE	246 477	303 714	23,22
Secteur THORIGNE	134 932	137 249	1,72
Secteur CELLES SUR BELLE	212 446	123 502	-41,87
Secteur SAINTE BLANDINE	74 867	67 950	-9,24
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	12 390	12 394	0,03
Secteur MELLE	150 554	160 007	6,28
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIERE	46 546	44 215	-5,01
Secteur SAINT VINCENT LA CHATRE	52 449	43 280	-17,48
Autres Collectivités			
Com Com du Haut Val de Sèvre	192 536	189 757	-1,44
Syndicat 4B	5 349	7 104	32,81
TOTAL	2 068 591	2 017 170	-2,49

Cette diminution des ventes d'eau de 2,49 % est principalement due à la commune de CELLES SUR BELLE. En effet, l'arrêt de la SOCOPA, suite à un incendie en septembre 2023, a entraîné une perte de l'alimentation de près de 75 000 m³.

En revanche, l'arrêt de la pompe du forage de la Roche Ruffin pendant plusieurs mois a dû être compensé par une alimentation de l'ancien secteur de Fontegrive par de l'eau produite à l'usine soit environ 50 000 m³.

Les principaux sites et réseaux de desserte « en gros » du Service Production



2) Indicateurs techniques de la distribution

➤ Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Le service distribution gère près de 946 kilomètres de linéaire.

Les schémas simplifiés de la desserte en eau traitée sur chaque commune du syndicat sont présentés en annexes.

➤ Récapitulatif des chiffres

	2024
Nombre de compteurs	23 194
Augmentation des compteurs entre 2023 et 2024	+0.58%
Volumes mis en distribution (m ³)	2 671 084
Volumes consommés (m ³) par les abonnés du SERTAD	2 235 221
Vol. moyen/ compteur (m ³)	96
Ventes en gros (m ³)	191 948
Rendement global du réseau	90.86%

➤ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés

Le rendement du réseau est de 90.86 %.

➤ L'indice linéaire de perte en réseau

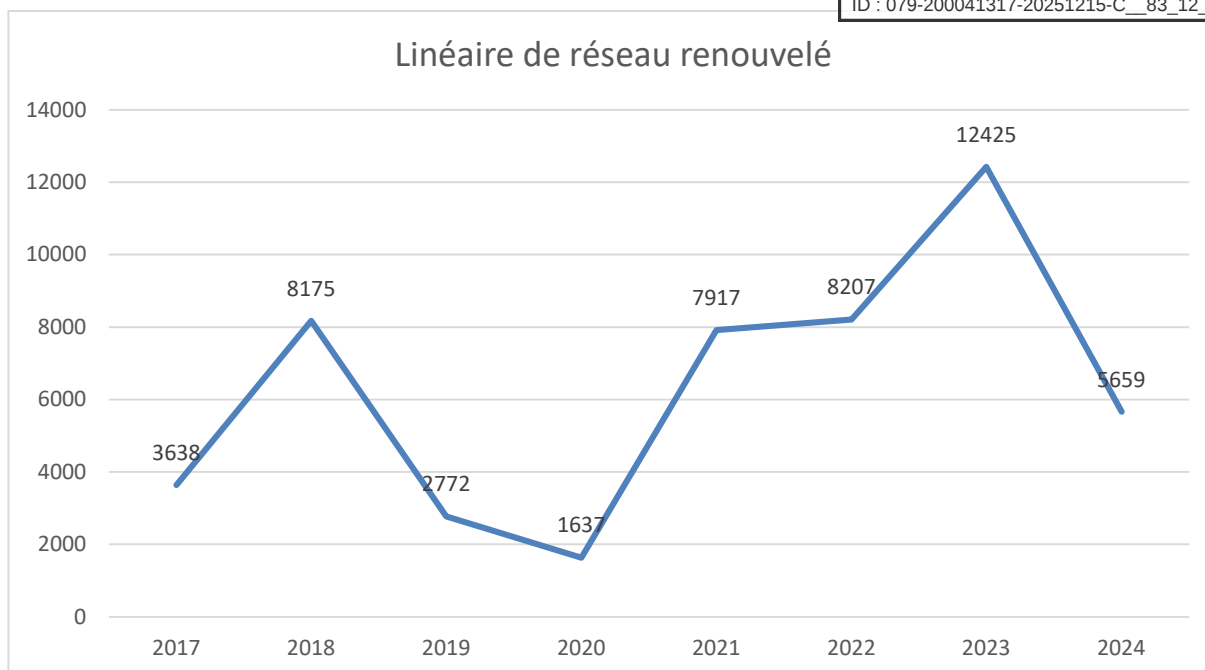
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommées sur le périmètre du service.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire de perte en réseau est de 0,70 m³/jour/km.

➤ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2024, il y a eu 5 659 ml de réseau renouvelé sur un total de 946 kms, soit 0.60%.



3) Branchements en plomb

Depuis 2013, le SERTAD ne possède plus de branchement plomb.

4) Services à l'usagers

D151.0 - Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

D152.1 – 100% de respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés.

VP.020 Au cours de l'année 2024, il y a eu 41 Interruptions de service non programmées.

P155.1 - Il y a eu 13 réclamations écrites de la part de nos abonnés reçues en 2024, soit un taux de réclamation de 0.05%.

5) Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau

Partie A : plan des réseaux	Points	Année
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	2024
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	2024
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10	2024
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	4	2024
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui	2024
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13	2024
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	2024
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10	2024
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10	2024
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	8	2024
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	2024
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10	2024
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	2024
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	2024

La notation de connaissance des réseaux est de 115 (sur 120).

G) Eléments financiers

1) Tarifs

➤ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 42.95 € H.T
- Pour l'eau Brute : 0.163 € HT/m³
- Pour l'eau Traitée : 0.451 € HT/m³

➤ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et un **tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau réellement consommée**.

La délibération du 3 octobre 2023, prise par le Conseil Syndical du SERTAD, fixe :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.65 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 36.62 € HT

Toutes Communes	2020 €/ m ³	2021 €/ m ³	2022 €/ m ³	2023 €/ m ³	2024 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	61.80	66.12	73.24
Prix du m ³ d'eau consommé HT	1.40	1.43	1.47	1.57	1.65

➤ **Tarifs de pollutions**

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2023 (€/m3)	Tarif 2024 (€/m3)
Adour Garonne	BEAUSSAIS-VITRE	0.330	0.330
Adour Garonne	MELLE	0.330	0.330
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.330	0.330
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.330	0.330
Adour Garonne	CELLES SUR BELLE	0.330	0.330
Adour Garonne	VITRE	0.330	0.330
Loire Bretagne	AVON	0.300	0.300
Loire Bretagne	BOUGON	0.300	0.300
Loire Bretagne	EXOUDUN	0.300	0.300
Loire Bretagne	SALLES	0.300	0.300
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.300	0.300
Loire Bretagne	PRAILLES	0.300	0.300
Loire Bretagne	SOUDAN	0.300	0.300
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.300	0.300
Loire Bretagne	MOUGON-THORIGNE	0.300	0.300
Loire Bretagne	AIGONNAY	0.300	0.300
Loire Bretagne	ROMANS	0.300	0.300
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.300	0.300
Loire Bretagne	CHAURAY	0.300	0.300
Loire Bretagne	FRANCOIS	0.300	0.300
Loire Bretagne	FRESSINES	0.300	0.300
Loire Bretagne	LA CRECHE	0.300	0.300
Loire Bretagne	PRAHECQ	0.300	0.300
Loire Bretagne	ST MARTIN DE BERNEGOUE	0.300	0.300
Loire Bretagne	SAINTE NEOMAYE	0.300	0.300
Loire Bretagne	VOUILLE	0.300	0.300
Loire Bretagne	ST VINCENT LA CHATRE	0.23	0.230

➤ **Pour 2024 le taux de TVA appliqué est 5.5%.**

➤ **Facture type**

Voici une facture type annuel pour un abonné ayant consommé 120 m³ sur la commune de MELLE (par exemple).

2022

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.47 €	176.40 €
Abonnement annuel		30.90 € x 2	61.80 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			274.20 €
TVA 5.5%			15.08 €
Total T.T.C			289.28 €

Soit une augmentation de 2,47 %.

2023

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.57 €	188.40 €
Abonnement annuel		33.06 € x 2	66.12 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			290.52 €
TVA 5.5%			15.98 €
Total T.T.C			306.50 €

Soit une augmentation de 5,95 %.

2024

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.65 €	198.00 €
Abonnement annuel		34.71 € x 2	69.42 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			303.42 €
TVA 5.5%			16.69 €
Total T.T.C			320.11 €

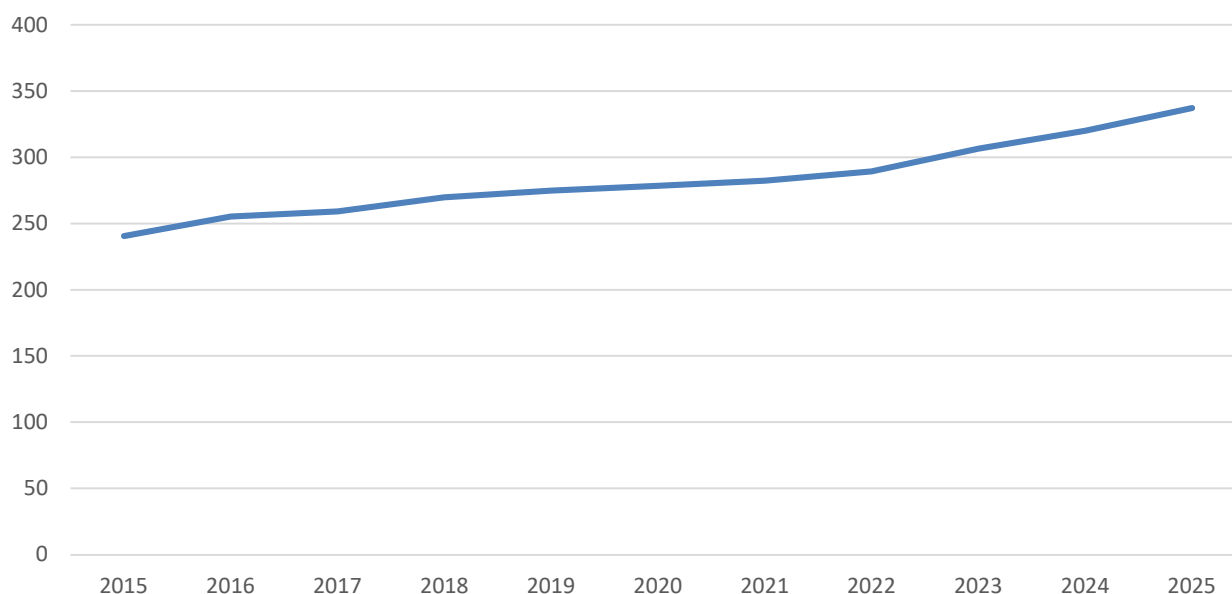
Soit une augmentation de 4.44 %.

2025

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.68 €	201.60 €
Abonnement annuel		41 € x 2	82.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			319.60 €
TVA 5.5%			17.58 €
Total T.T.C			337.18 €

Soit une augmentation de 5.33 %.

Evolution du prix de la facture sur 10 ans pour une consommation de 120 m3



2) Autres indicateurs financiers

2.1. Service Production

➤ Etat de la dette

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2024 se montait à 2 759 705.19 €.

En 2024, le remboursement du capital s'élevait à 507 674.35 € et le remboursement des intérêts à 84 691.22 €.

Au 31 décembre 2024, le montant de la dette est de 2 252 030.84 €. L'épargne brute annuelle est de 563 542.54 €.

➤ Résultats

- Résultat global : + 750 917.31 €
- Amortissements : 604 183.52 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 3.99 années

2.2. Service distribution

➤ Les recettes d'exploitation

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 3 650 524.88 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 206 607.88 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements.

➤ **Etat de la dette**

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 5 116 406.10 €.

En 2024, le remboursement du capital s'élevait à 395 849.59 € et le remboursement des intérêts à 116 905.51 €.

Au 31 décembre 2024, le montant de la dette est de 4 720 556.51 €, l'épargne brute annuelle est de 913 737.49 €.

➤ **Résultats**

- Résultat global : + 983 745.52 €
- Amortissements : 872 492.41 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 5.17 années

➤ **Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,

3 000 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

60 564.27 € ont été comptabilisés en non-valeur.

7 278.24 € ont été comptabilisés en créances éteintes.

➤ **Montant facturé sur 2023 et solde des impayés au 31/12/2024**

Montant TTC restant impayé au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023 : 67 889.69 €

Chiffre d'affaires TTC facturé au titre de l'année 2023 : 6 227 537.80 €.

Soit un taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année 2024 de : 1.09 % (taux de recouvrement 98.91 %)

H) Renseignements pratiques sur le Syndicat

1) Informations générales

➤ Le secrétariat du syndicat

1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE
☎ : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :

- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h00 à 16h00

➤ Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Adrienne CAMARERO, Ingénieure, animatrice du Bassin Versant

☎ : 06.71.72.98.83
Fax 05.49.05.35.16
Mail : bassinversant@sertad.fr

➤ Le service Production d'eau potable

1 impasse des Ondines
La Corbelière
79 260 SAINTE NEOMAYE
☎ : 05.49.05.43.97
Mail : production@sertad.fr

➤ Les services Distribution et Maintenance

1 Chemin du Patrouillet La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE
6 route de Saint Romans - Rabalot
79500 SAINT MARTIN LES MELLE
☎ : 05.49.25.32.09

distrilachesnaye@sertad.fr (Service Distribution)
distrirabalot@sertad.fr (Service Distribution)
maintenance@sertad.fr (Service Maintenance)

Service Distribution La Chesnaye (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.24.65.25.28

Service Distribution Rabalot (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.87.76.07.96

Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.77.08.05.22

➤ **Partenaire financier**

Le comptable du Syndicat du SERTAD est le SGC de MELLE, 2 Place de Strasbourg, 79500 Melle, la responsable est Nathalie AMORY.

➤ **Partenaire technique**

ID79

Département des Deux-Sèvres – Mail Lucie Aubrac – 79 028 NIORT

Centre de Gestion 79

9 rue Chaigneau – 79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

2) Informations pour les abonnés

➤ **La qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé sont transmis régulièrement à chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre du suivi sanitaire.

➤ **Relève des compteurs des abonnés**

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➤ **Les restrictions ou interruptions de la distribution**

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris concernant la limitation des usages de l'eau de janvier 2021 à janvier 2025.

I) ANNEXES

Liste des paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire sur les Eaux de distribution

Paramètres de terrains

- Température
- Chlore libre
- Chlore Total

Paramètres microbiologiques

- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 36°C
- Escherichia coli
- Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
- Coliformes totaux
- Entérocoques
- Salmonelle

Caractéristiques organoleptiques

- Aspect
- Saveur
- Couleur
- Turbidité
- Odeur

Equilibre Calcocarbonique

- pH
- Equilibre Calcocarbonique
- Titre alcalimétrique
- Titre hydrotimétrique
- Carbonates
- Hydrogénocarbonates
- CO2 libre
- Titre alcalimétrique complet

Minéralisation

- Calcium
- Magnésium
- Sulfates
- Chlorures
- Potassium
- Conductivité
- Sodium

Paramètres azotés et phosphorés

- Ammonium
- Nitrates
- Nitrites

Oxygène et matières organiques

- Carbone organique total

Fer et Manganèse

- Fer
- Manganèse

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

- Aluminium
- Baryum
- Chrome total
- Fluorures
- Sélénium
- Antimoine
- Bore
- Cuivre
- Mercure
- Plomb
- Arsenic
- Cadmium
- Cyanures totaux
- Nickel

Composés organohalogénés volatils

- Chlorure de vinyl monomère
- Tétrachloroéthylène
- trichloroéthylène
- Dichloroéthane-1,2
- Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène
- Hexachlobutadiène

Chlorobenzènes

- Pentachlorobenzène

Composés organiques volatils et semi-volatils

- Benzène

Divers micropolluants organiques

- Acrylamide
- Epichlorohydrine

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

- Benzo(a)pyrène
- Benzo(b)fluoranthène
- Benzo(g,h,i) pérylène
- Benzo(k)fluoranthène
- Indénol(1,2,3-cd)pyrène

Sous-produits de désinfection

- Bromates
- Bromoforme
- Chlorodibromométhane
- Chloroforme
- Dichloromonobromométhane
- Trihalométhanes

Paramètres liés à la radioactivité

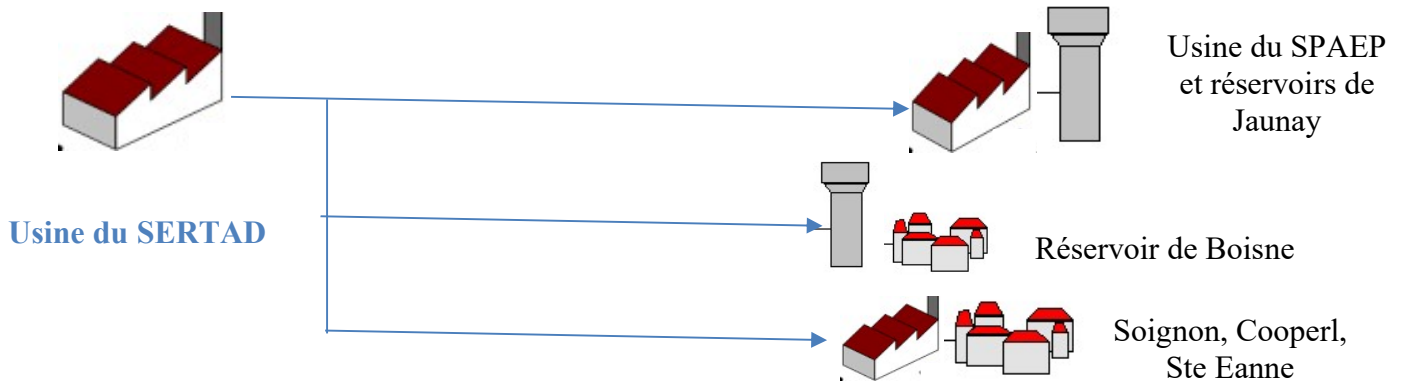
- Activité alpha globale
- Activité bêta globale
- Activité Tritium

Pesticides et produits apparentés

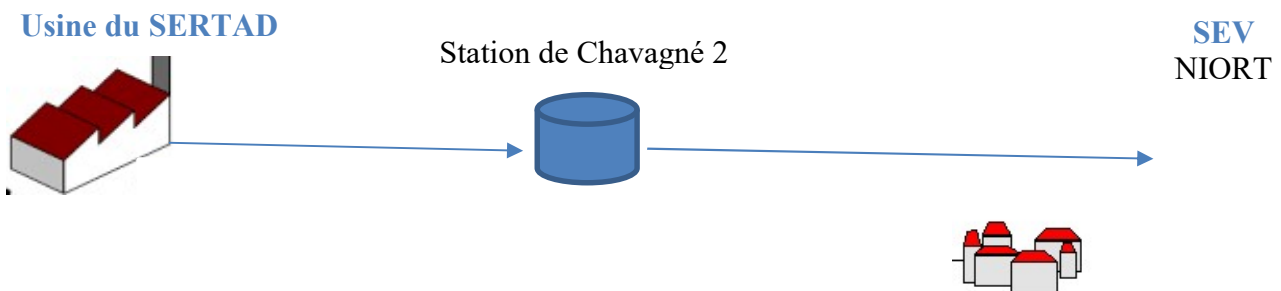
- Pesticides amides, acétamides
- Pesticides carbamates
- Pesticides nitrophénols et alcools
- Pesticides organophosphorés
- Pesticides Strobilurines
- Pesticides triazines
- Pesticides tricétones
- Métabolites pertinents
- Métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée
- Pesticides aryloxyacides
- Pesticides divers
- Pesticides organochlorés
- Pesticides pyréthriinoïdes
- Pesticides sulfonylurées
- Pesticides triazoles
- Pesticides urées substituées
- Métabolites non pertinents

Schémas simplifiés des ventes en gros aux collectivités

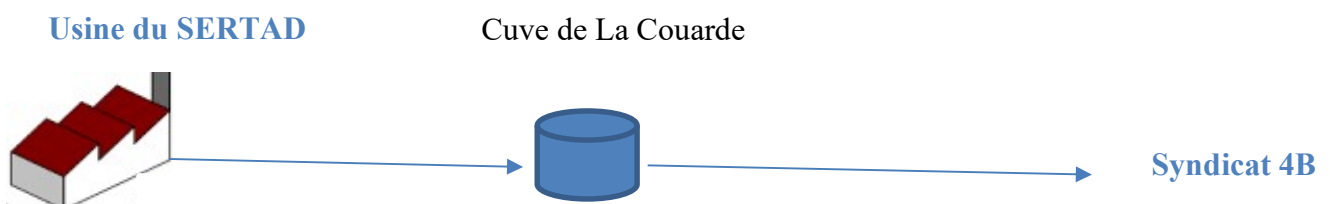
➤ Vente vers S.P.A.E.P.



➤ Vente vers S.E.V. (secours)



➤ Vente vers le Syndicat 4B

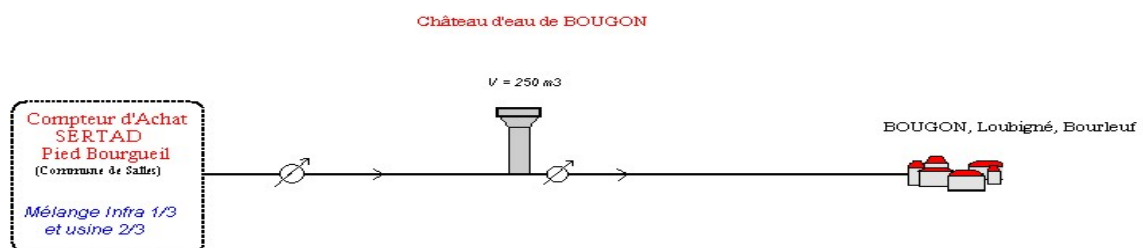


Schémas simplifiés de la distribution par commune

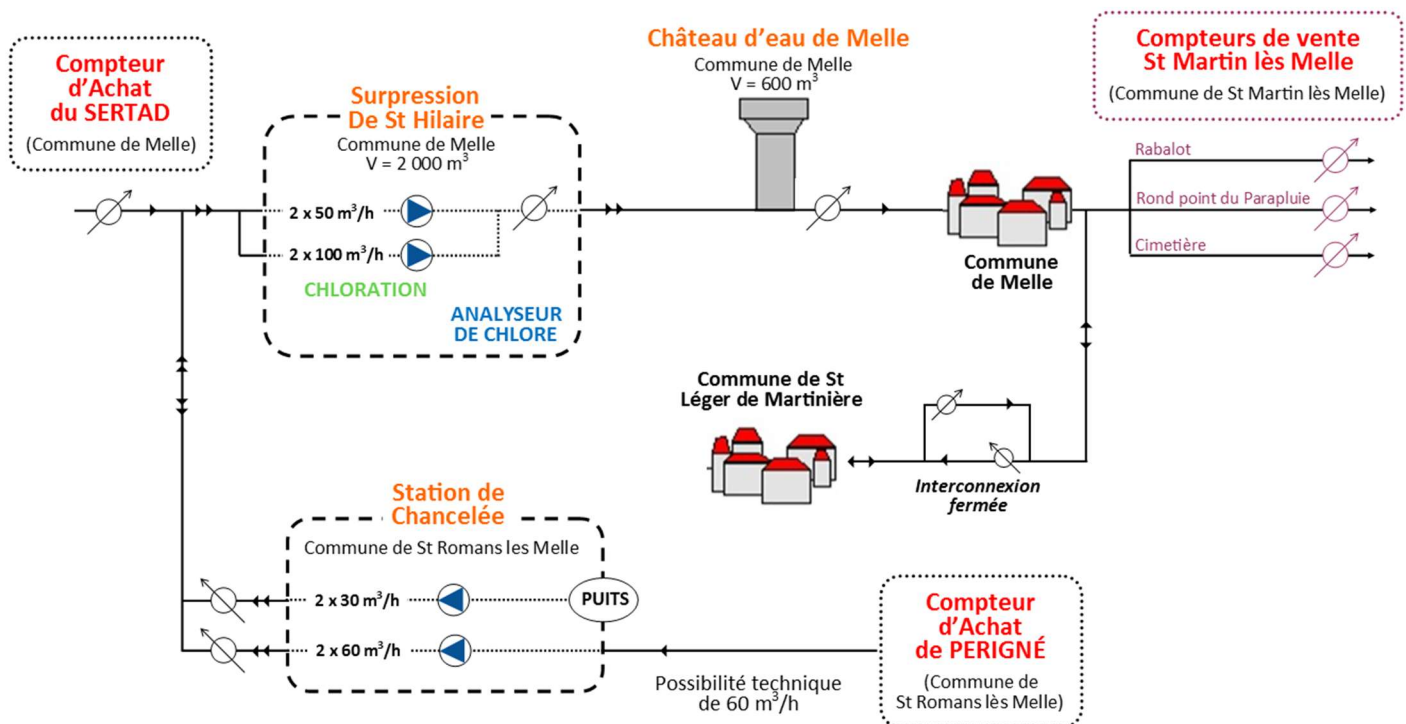
➤ Commune de Beaussais (Commune de Beaussais-Vitré)



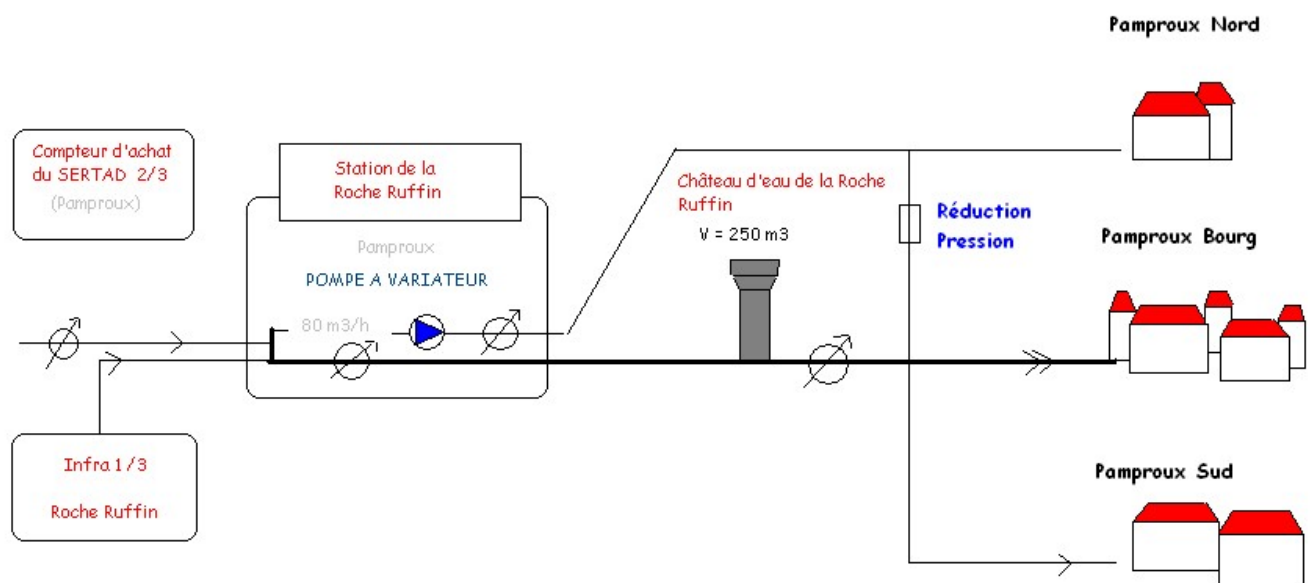
➤ Commune de Bougon



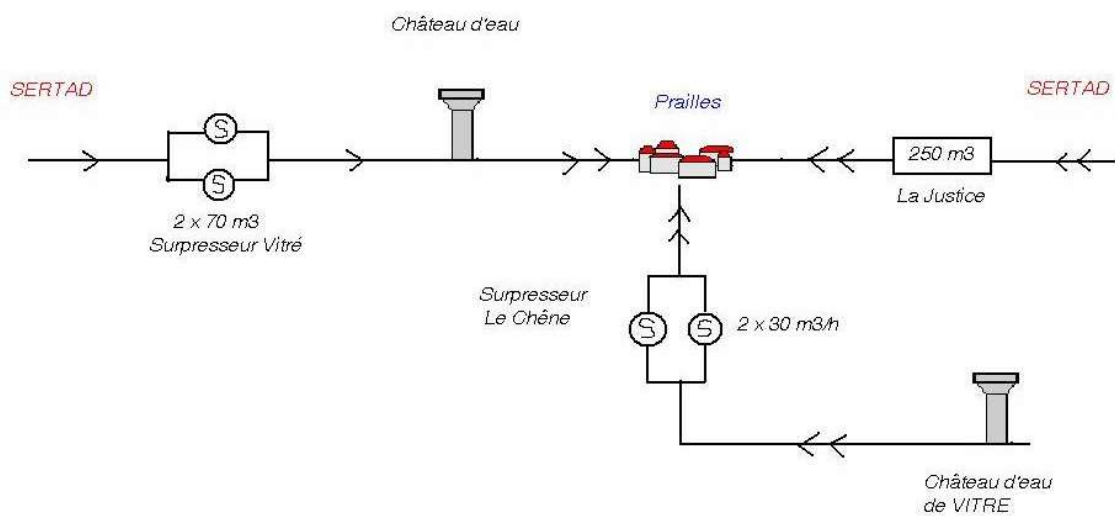
➤ Commune de Melle



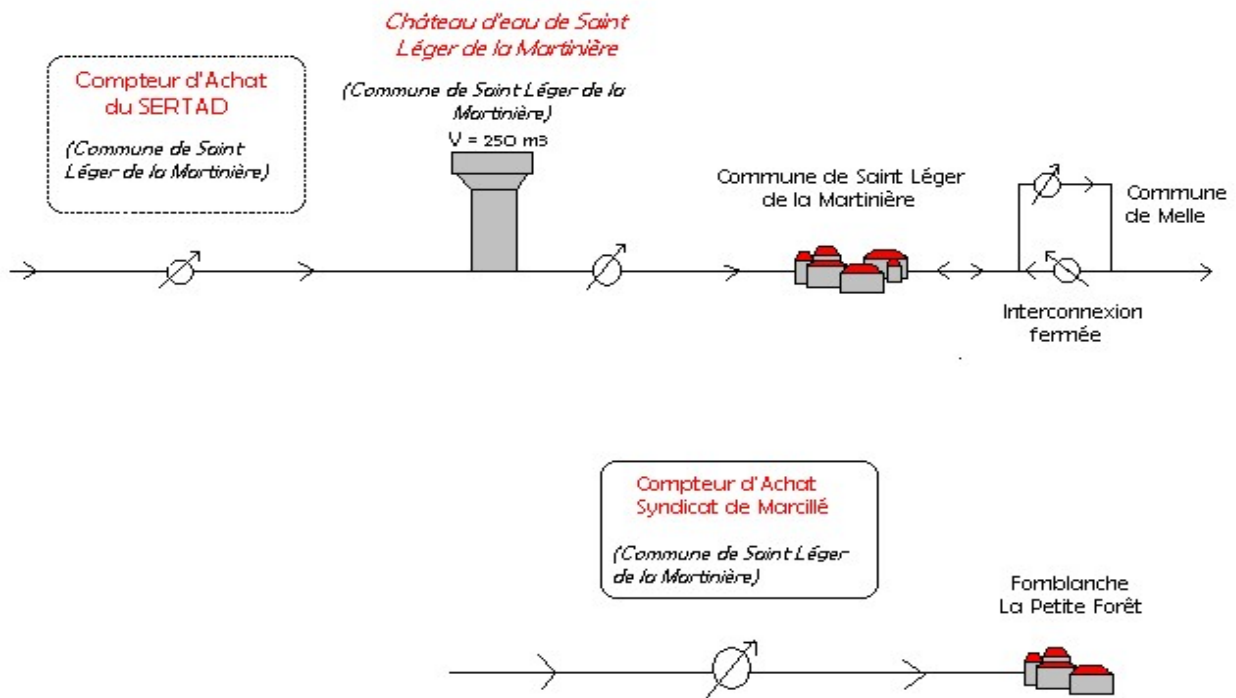
➤ Commune de Pamproux



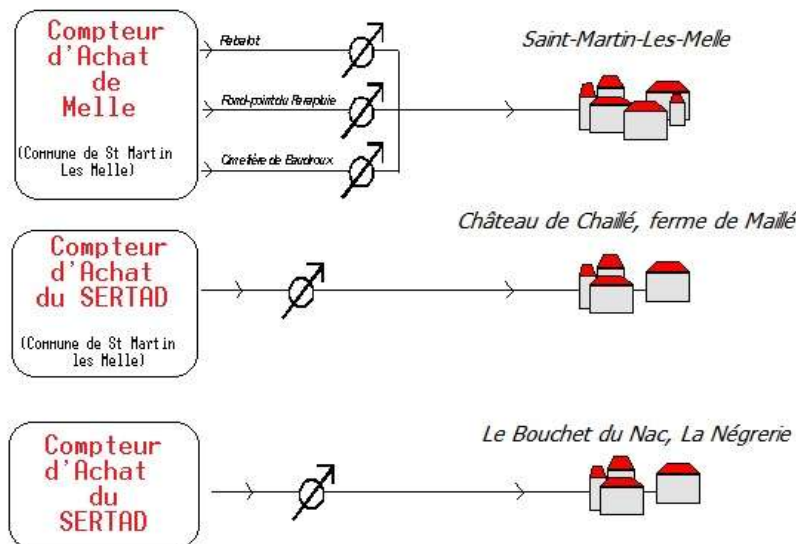
➤ Commune de Prailles (commune de Prailles-La Couarde)



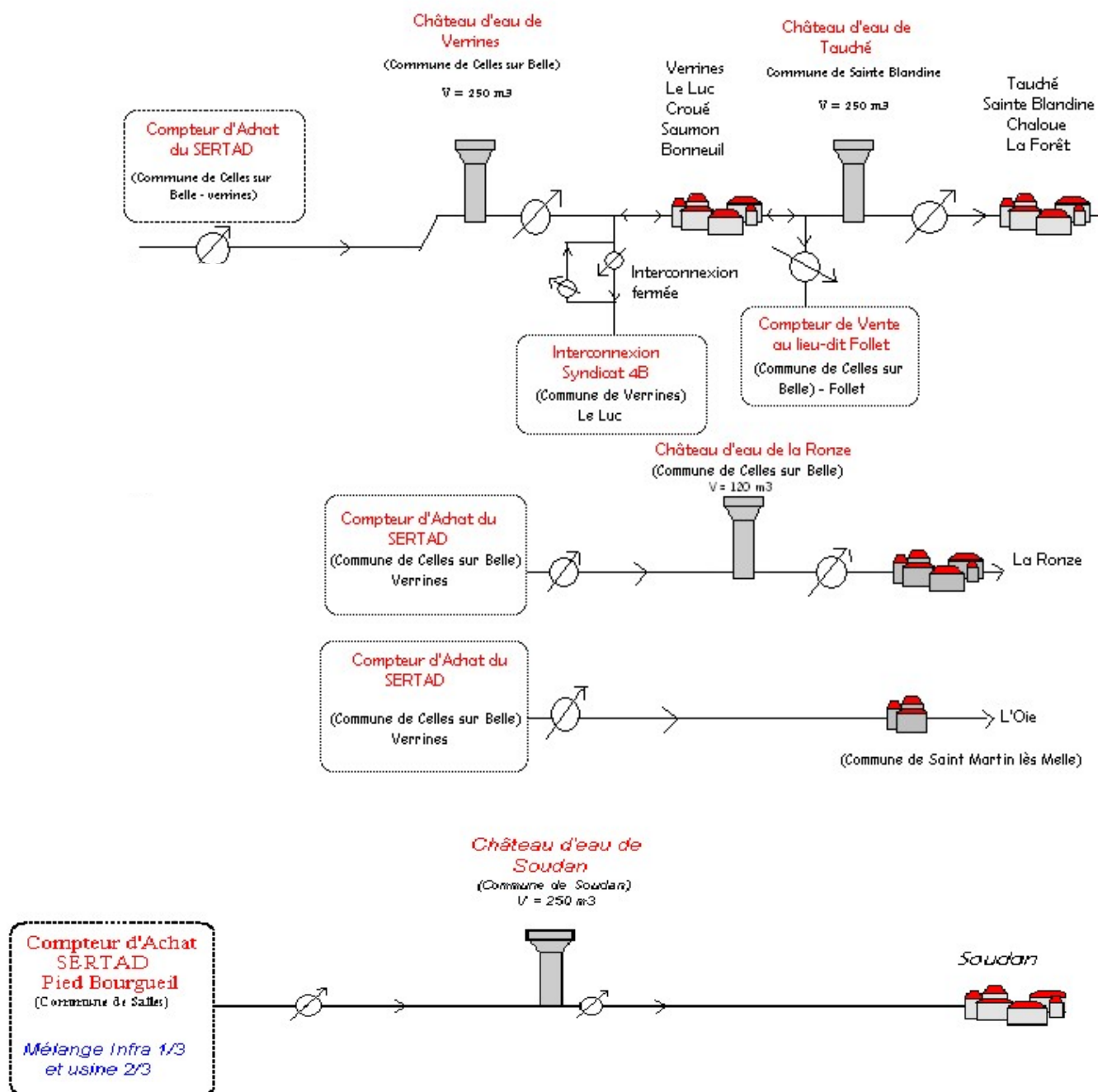
➤ **Commune de Saint Léger de la Martinière (commune de Melle)**



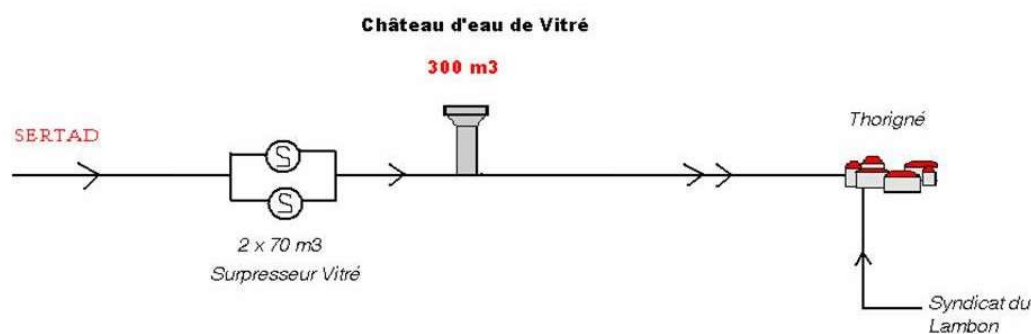
➤ **Commune de Saint Martin les Melle (Commune de Melle)**



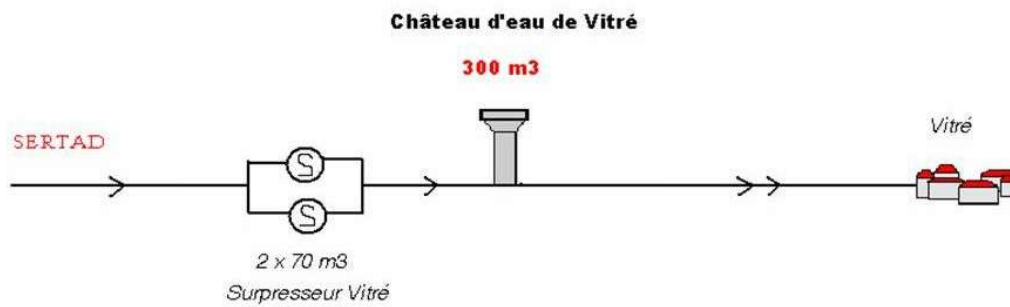
➤ Commune de Sainte Blandine (Commune d'Aigondigné)



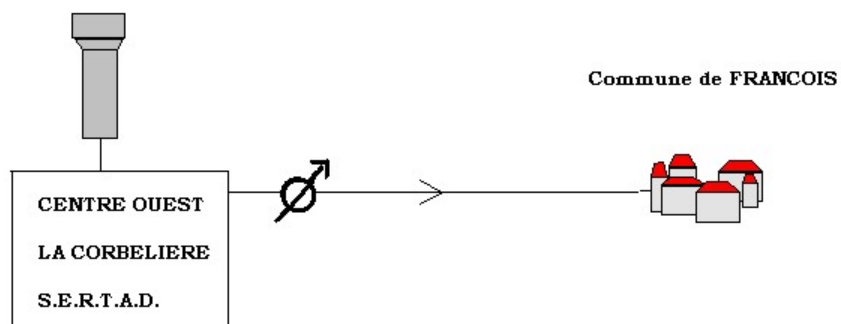
➤ Commune de Thorigné (Commune d'Aigondigné)



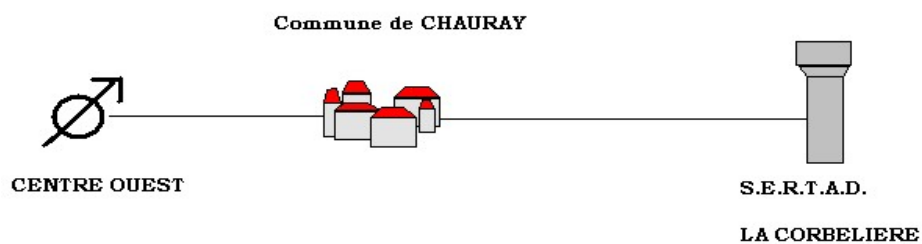
➤ **Commune de Vitré (Commune de Beaussais-Vitré)**



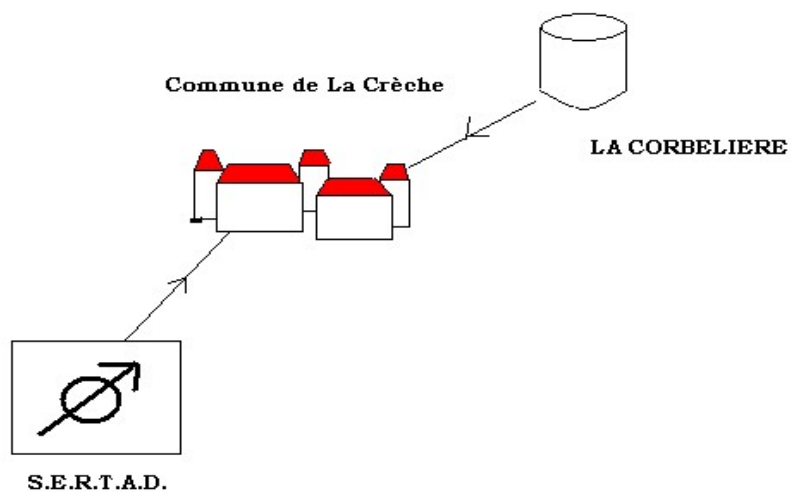
➤ **Commune de François**



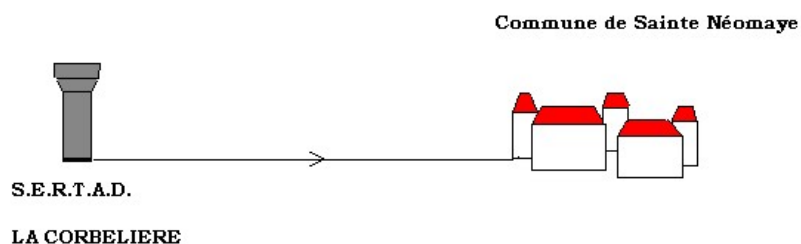
➤ **Commune de Chauray**



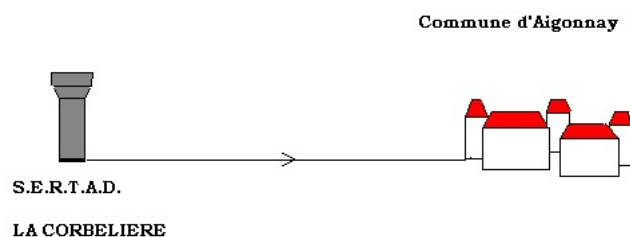
➤ Commune de la Crèche



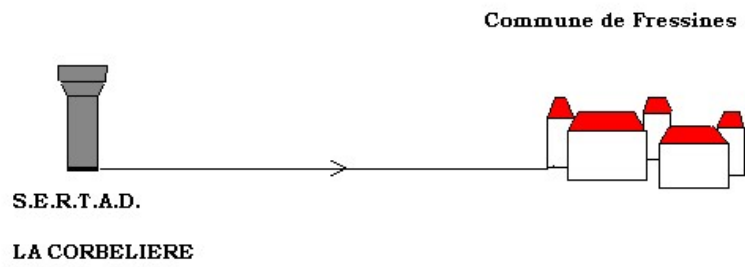
➤ Commune de Sainte Néomaye



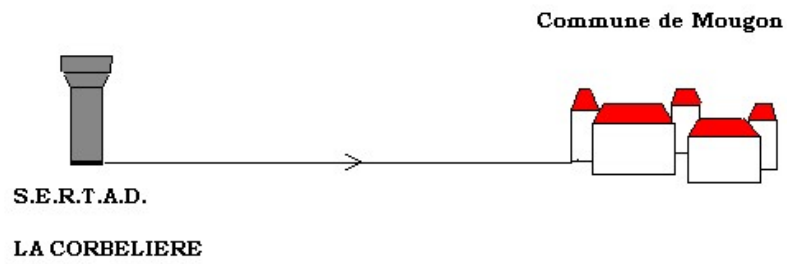
Commune d'Aigonnay (Commune d'Aigondigné)



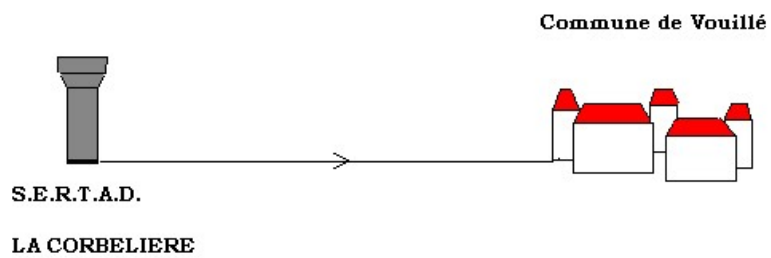
➤ **Commune de Fressines**



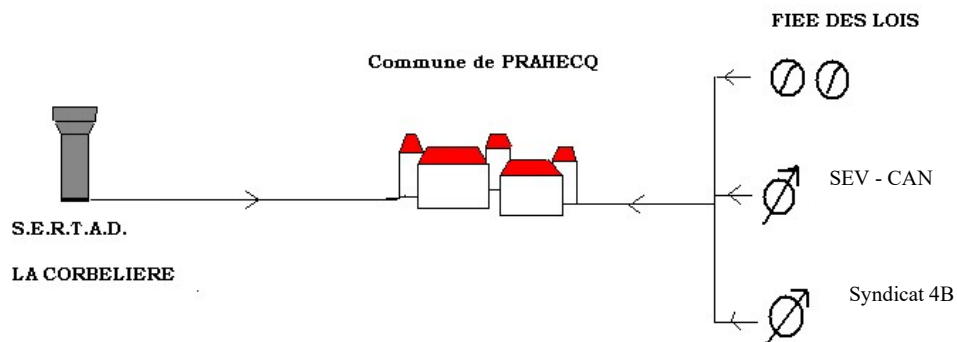
➤ **Commune de Mougou (Commune d'Aigondigné)**



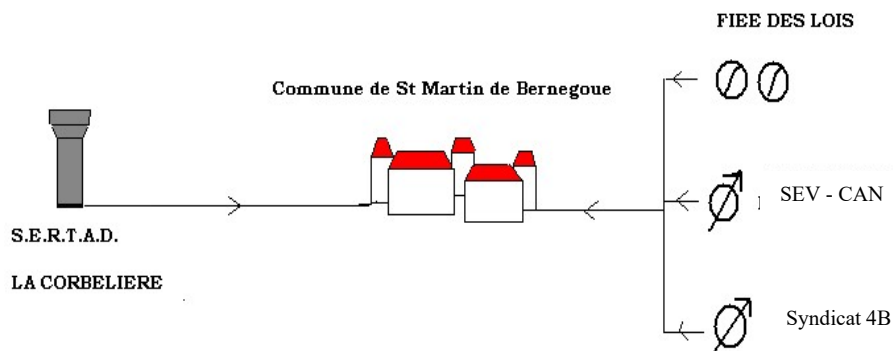
➤ **Commune de Vouillé**



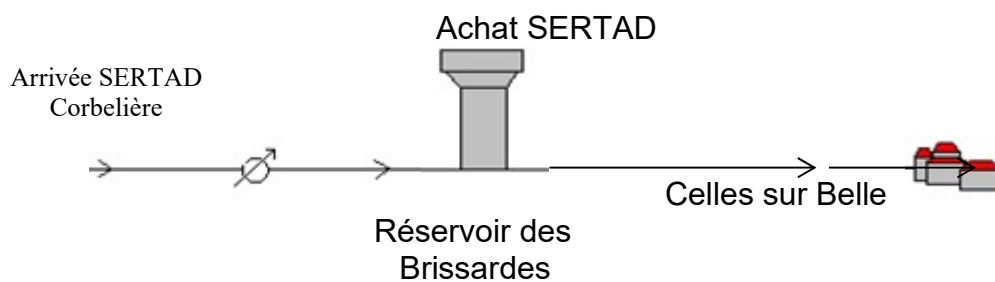
➤ Commune de Prahecq



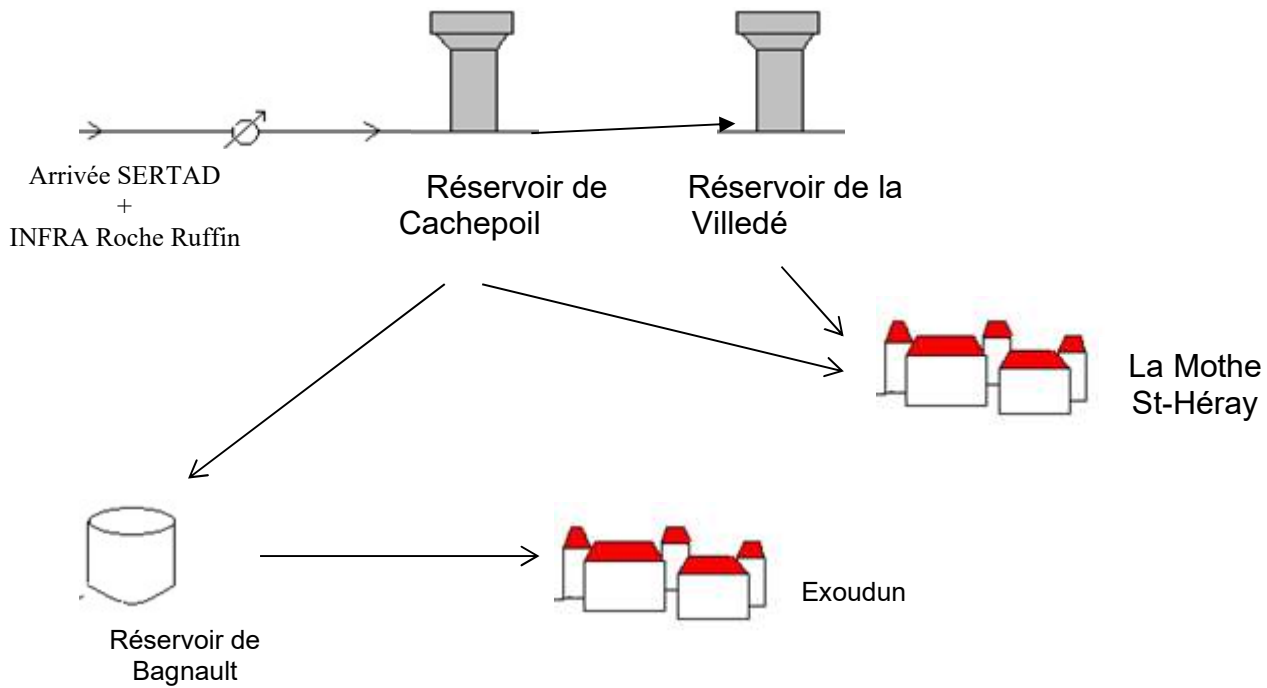
➤ Commune de Saint Martin de Bernegoue



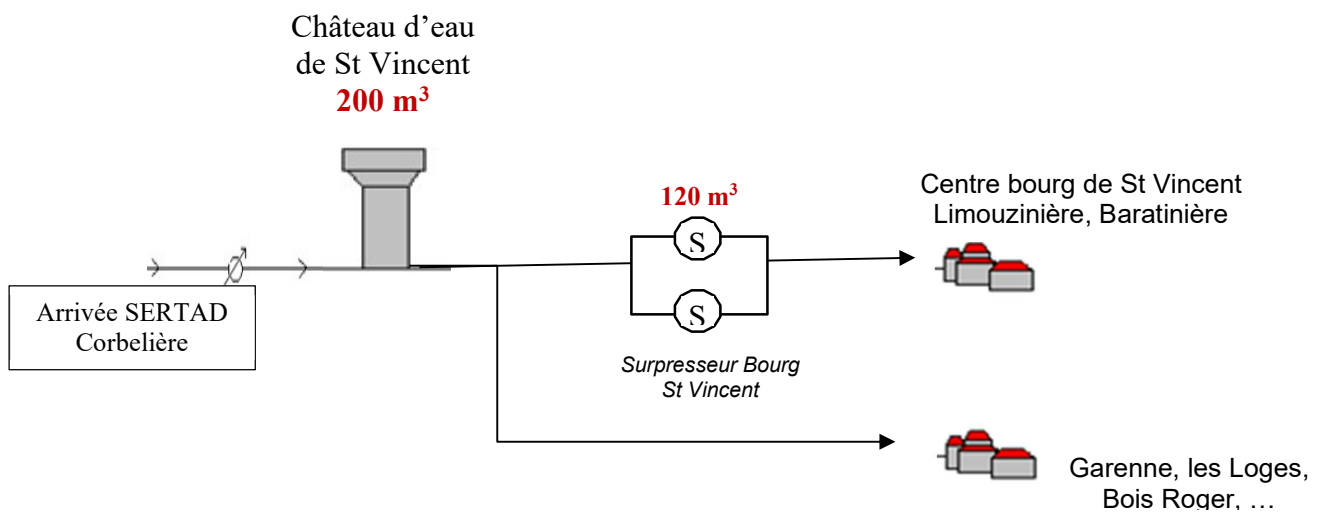
➤ Commune de Celles sur Belle



➤ Communes d'Exoudun et La Mothe Saint-Héray



➤ Commune de Saint Vincent la Châtre





**1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE**

**Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr**